

LE PROGRAMME DE L'UICN 2005–2008

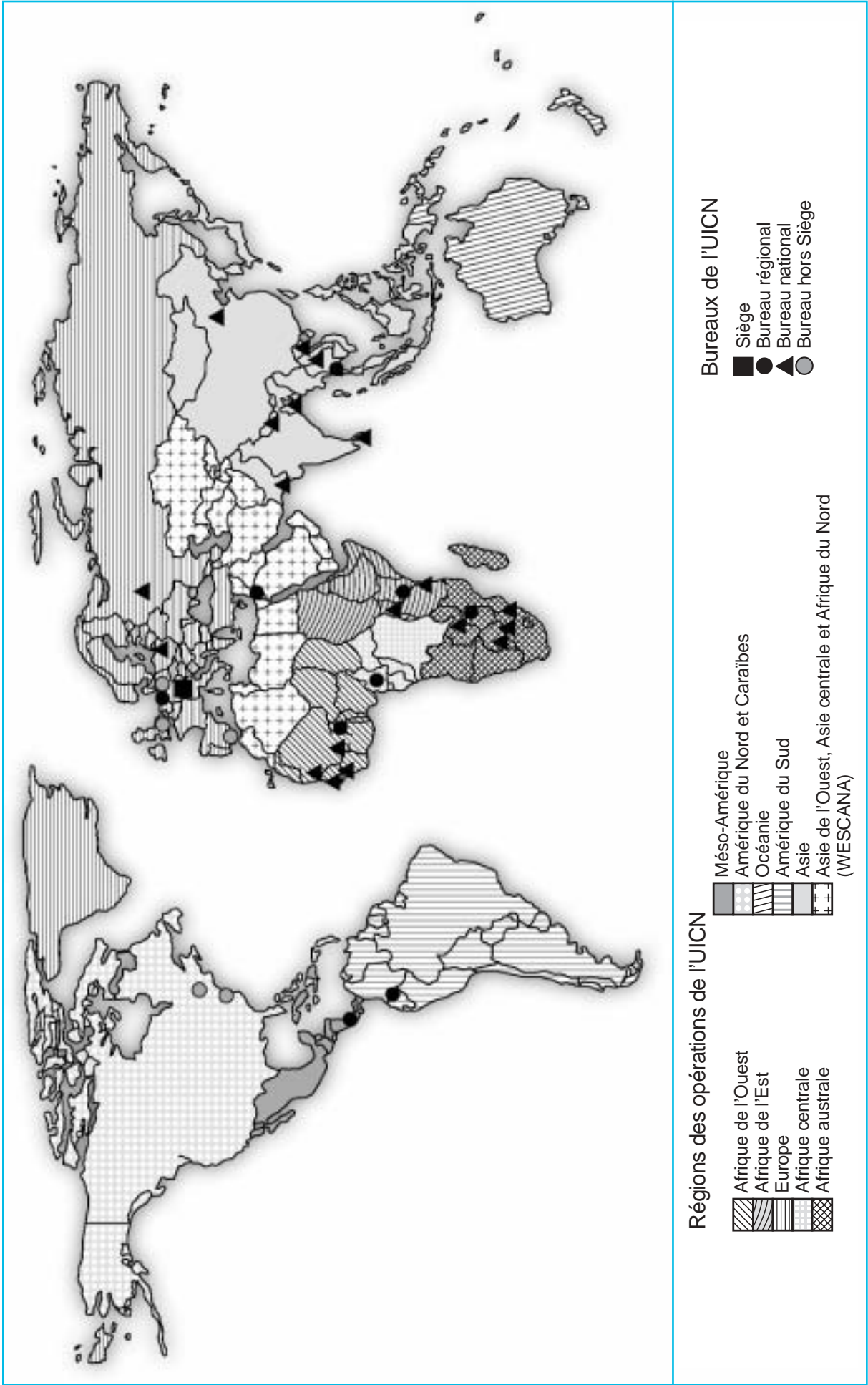
PLUSIEURS VOIX, UNE SEULE TERRE

Adopté par
le Congrès mondial de la nature
Bangkok, Thaïlande, 17 au 25 novembre 2004

UICN – Union mondiale pour la nature
Novembre 2004

Table des matières

Résumé analytique	5
1 Introduction	7
2 Le Programme de l'UICN 2005–2008 d'un coup d'œil	9
3 Santé de l'environnement et bien-être des populations humaines	13
4 Les causes de la non-durabilité	17
○ La dynamique démographique	17
○ Les modes de consommation	18
○ Les défaillances du marché et les distorsions induites par les politiques	19
○ La richesse, la pauvreté et les inégalités	20
5 S'attaquer aux causes de la non-durabilité	21
○ La réponse internationale	21
○ Combattre la pauvreté et les inégalités	22
○ Corriger les défaillances du marché et les distorsions induites par les politiques	23
○ Comblers les lacunes de la connaissance pour favoriser la prise de décision	24
6 Le cadre du Programme de l'UICN 2005–2008	25
○ Connaissance	25
○ Autonomisation	26
○ Gouvernance	27
7 Les résultats du Programme de l'UICN	29
○ Domaine de résultats stratégique 1 : Comprendre la biodiversité	31
○ Domaine de résultats stratégique 2 : Justice sociale	33
○ Domaine de résultats stratégique 3 : Incitations et financement pour la conservation	35
○ Domaine de résultats stratégique 4 : Accords, processus et institutions internationaux au service de la conservation	38
○ Domaine de résultats stratégique 5 : Écosystèmes et moyens d'existence durables	42
○ Domaine de résultats stratégique 6 : Application du Programme	46
Références	51
Abréviations et acronymes	52
Glossaire	53



Résumé analytique

L'UICN est d'abord et avant tout une union de membres préoccupés par la disparition des espèces et l'intégrité des écosystèmes mais elle sait que les causes des problèmes environnementaux sont en grande partie politiques, économiques et sociales. C'est la raison pour laquelle le Programme de l'UICN 2005–2008 reconnaît que l'Union doit se concentrer à la fois sur les causes directes et sur les causes profondes de l'érosion de la diversité biologique. De même, le Programme 2005–2008 souligne les liens entre la santé de l'environnement et le bien-être humain et s'efforce de tenir compte explicitement d'éléments des Objectifs de développement du millénaire des Nations Unies et du Plan d'application de Johannesburg du Sommet mondial pour le développement durable qui sont liés au nœud environnement-développement.

Le Programme est décrit en fonction des trois «piliers» du développement durable – économie, aspects sociaux et environnement – et cherche à renforcer l'attention que portent les décideurs à l'importance d'un milieu naturel en bon état pour la durabilité en favorisant une expansion du rôle de l'environnement dans le

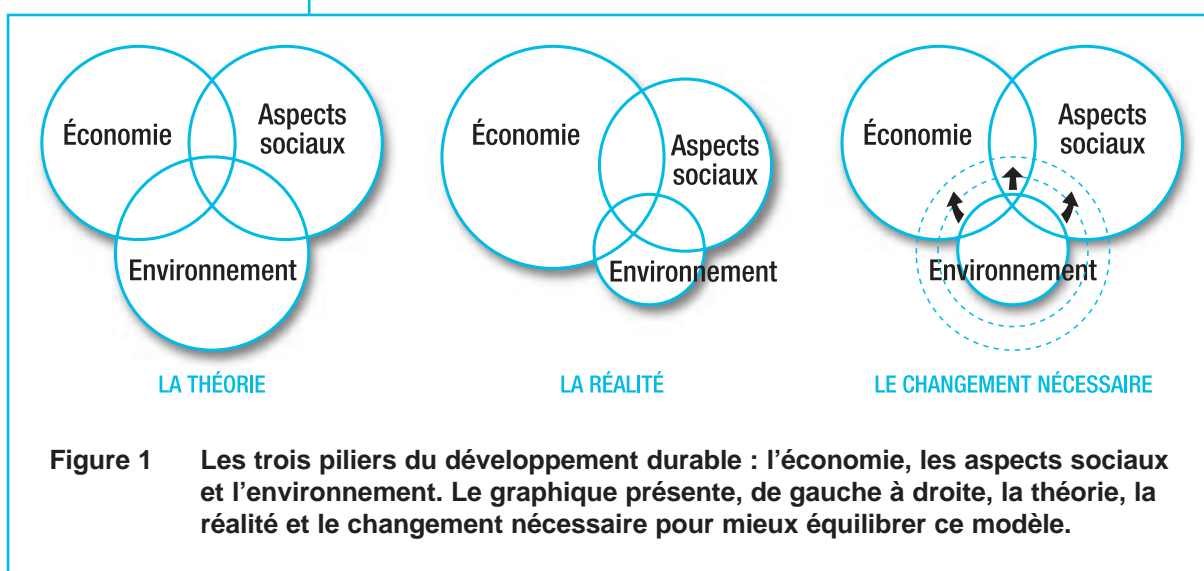


Figure 1 Les trois piliers du développement durable : l'économie, les aspects sociaux et l'environnement. Le graphique présente, de gauche à droite, la théorie, la réalité et le changement nécessaire pour mieux équilibrer ce modèle.

développement durable. Le Programme reconnaît que le développement durable dépendra, en fin de compte, de l'état du milieu naturel et il s'interroge sur la capacité des approches actuelles du développement durable de réellement conduire à la durabilité.

Le Programme est présenté ci-après sous forme de stratégie de la **connaissance, de l'autonomisation et de la gouvernance**. L'UICN intégrera, gèrera et diffusera la connaissance relative à la conservation; renforcera les capacités des individus et des institutions à planifier, gérer, conserver et utiliser la nature et les ressources naturelles de manière durable et équitable (autonomisation); et encouragera une gouvernance efficace de l'environnement aux niveaux mondial, régional, national et local. La stratégie prend forme à travers 26 « résultats » mondiaux regroupés en six « Domaines de résultats stratégiques » :

- **DRS 1 : Comprendre la biodiversité** – l’UICN mobilisera sa capacité à produire et à diffuser les connaissances sur les systèmes naturels et les espèces qui y vivent.
- **DRS 2 : Justice sociale** – l’UICN encouragera une meilleure compréhension du rôle de la justice sociale dans la conservation de la biodiversité.
- **DRS 3 : Incitations et financement pour la conservation** – l’UICN s’attachera à promouvoir la diffusion des connaissances sur les mécanismes d’incitation et de financement, en vue d’une conservation efficace de la biodiversité.
- **DRS 4 : Accords, processus et institutions internationaux au service de la conservation** – l’UICN utilisera les connaissances issues des DRS 1, 2, 3 et 5 pour promouvoir et soutenir une gouvernance environnementale réelle, efficace et équitable à l’échelle régionale et mondiale, y compris dans le cadre de forums intergouvernementaux et de processus institutionnels de responsabilisation sociale.
- **DRS 5 : Écosystèmes et moyens d’existence durables** – l’UICN appliquera les connaissances issues des DRS 1, 2, 3 et 4 pour promouvoir la gestion durable et efficace des écosystèmes, de façon à concilier les objectifs sociaux, économiques et environnementaux à l’échelle locale, nationale et internationale.
- **DRS 6 : Application du Programme** – l’UICN établira et maintiendra les systèmes nécessaires à l’application adéquate et efficace du Programme, par le biais de ses Commissions, de son Secrétariat et de ses membres.

Les trois premiers DRS reflètent l’intention de l’UICN d’améliorer son aptitude à générer et à diffuser des connaissances sur les systèmes naturels et les espèces qui y vivent; de promouvoir une meilleure compréhension du rôle de la justice sociale dans la conservation de la biodiversité, et de partager les connaissances sur les mécanismes d’incitation et de financement pour soutenir une conservation de la biodiversité réellement efficace. Le quatrième DRS porte sur l’utilisation de cette connaissance de manière intégrée afin de renforcer la capacité des individus et des institutions à influencer la gouvernance environnementale aux niveaux régional et mondial. Le cinquième DRS se servira de la connaissance issue des quatre premiers DRS afin de renforcer les capacités et d’influencer la gouvernance environnementale aux niveaux local, national et transfrontière. Le sixième DRS reconnaît que l’UICN doit consolider et maintenir sa propre capacité d’application du Programme, notamment du point de vue de l’éducation et de la communication.

Le document du Programme est le cadre dans lequel les Commissions, les programmes régionaux, les programmes thématiques mondiaux de l’UICN et les unités d’appui du Secrétariat planifient, appliquent, surveillent et évaluent leurs activités avec et au nom des membres. Les plans de travail précis de tous ces «composantes» du Programme de l’UICN figurent sur le CD-ROM qui accompagne le présent document. Les mandats des Commissions, adoptés dans le cadre du Programme de l’UICN 2005–2008, sont aussi consignés sur CD-ROM. On trouvera, sur le même CD-ROM, toutes les résolutions et recommandations adoptées à Bangkok.

1 Introduction

Le monde a bien changé depuis la création de l'UICN – Union mondiale pour la nature, en 1948. S'il est vrai que l'économie mondiale croît, la biodiversité dont elle dépend s'érode de plus en plus et la fréquence des conflits locaux et mondiaux relatifs aux ressources naturelles va en augmentant. En revanche, nombre d'organismes nationaux et internationaux travaillent aujourd'hui pour assurer la viabilité de l'environnement, et l'on connaît de mieux en mieux les concepts et la pratique de la conservation et du développement durable.¹

La force est dans le nombre et la diversité

L'UICN doit sa force au nombre et à la diversité de ses membres. En avril 2004, elle comptait 1035 membres – 76 États, 114 organismes gouvernementaux, 735 ONG nationales, 77 ONG internationales et 33 affiliés – présents dans 143 pays.

Malgré tous ces changements, l'UICN continue à se démarquer, à maints égards, de toutes les autres organisations qui se consacrent à la conservation de la biodiversité tout en encourageant le développement durable. La composition unique de l'UICN, qui rassemble en son sein des États, des organismes gouvernementaux et des organisations non gouvernementales, ainsi qu'un vaste réseau d'experts liés à ses six Commissions, lui permet – mieux que tout autre organisme international – de

mettre en commun connaissances et ressources, et de concevoir des approches unifiées, dans l'intérêt de la conservation. La compétence scientifique de l'UICN – incarnée par ses réseaux d'experts – lui fournit les moyens d'élaborer des normes et des critères qui sont appliqués dans le monde entier, aussi bien dans les politiques de conservation que dans les projets environnementaux pratiques.

Ces caractéristiques confèrent à l'UICN deux avantages particuliers :

Les Commissions de l'UICN

- Commission de la gestion des écosystèmes
- Commission de l'éducation et de la communication
- Commission des politiques environnementales, économiques et sociales
- Commission du droit de l'environnement
- Commission de la sauvegarde des espèces
- Commission mondiale des aires protégées

Les Plans de travail des Commissions se trouvent sur le CD-ROM qui accompagne ce document.

- la capacité, en sa qualité d'Union – une structure unique – de rassembler des représentants de la société civile et des gouvernements dans un dialogue démocratique sur les problèmes de la conservation et du développement durable, et d'être en contact avec les acteurs clés des gouvernements et de la communauté des ONG;
- la possibilité, grâce à son réseau mondial d'experts dans les domaines de la science, des politiques de gestion, de la communication en matière de biodiversité et de l'utilisation des ressources naturelles, d'offrir un forum permettant, entre autres, à la communauté de la conservation, d'avoir accès à des connaissances crédibles et applicables sur les questions environnementales.

¹ Voir *Sauver la Planète : Stratégie pour l'avenir de la vie*. UICN 1991.

L'UICN a établi un corpus de compétences fondamentales qui complète son pouvoir de ralliement et sa base de connaissances pratiques. Comme elles émanent de sa structure, de sa composition, de son rôle et de ses fonctions, ces compétences fondamentales sont devenues un trait permanent de l'organisation. Elles incluent :

- sa capacité à mobiliser et à offrir un leadership stratégique et créatif en matière de réflexion et d'action, reposant sur des principes scientifiques objectifs et intégrés, à l'échelle mondiale, régionale, nationale et locale ;
- son aptitude à relier la pratique de la conservation aux politiques intergouvernementales, renforcée par le fait qu'elle est la seule organisation environnementale jouissant du statut d'observateur permanent auprès de l'Assemblée générale des Nations Unies ;
- sa capacité à mobiliser des ressources financières et humaines pour la conservation.

Le présent document montre comment ces compétences sont utilisées dans la pratique. Il décrit le Programme de l'UICN pour la période comprise entre le 3ème et le 4ème Congrès mondial de la nature. Après une introduction et un résumé du Programme, le document examine l'état de la biodiversité et les tendances qui affectent le milieu naturel et le bien-être des populations humaines, éclaire les causes profondes de la non-durabilité, décrit la réponse de la communauté internationale aux causes sous-jacentes et présente la réponse de l'UICN en fonction de sa stratégie et d'un ensemble de résultats précis.

Le Programme a été mis au point dans le cadre d'un processus de consultation à grande échelle avec les membres, les Commissions, les donateurs et autres partenaires de l'UICN, conformément à la Mission et aux objectifs et priorités de l'Union. Le Programme 2005–2008 de l'UICN se fonde sur le cadre du Programme 2001–2004 approuvé à Amman, en 2000, lors du Congrès mondial de la nature. Depuis 18 mois, les orientations énoncées dans ce document ont été affinées et recentrées, en tenant compte des enseignements, et des nouveaux problèmes et tendances de la conservation de la biodiversité et du développement durable. Le Programme a été assemblé comme un tout intégré, en recherchant un équilibre thématique et géographique.

Ainsi, le Programme 2005–2008 indique par quels moyens concrets l'UICN met en œuvre sa Mission, qui consiste à : « Influencer sur les sociétés du monde entier, les encourager et les aider pour qu'elles conservent l'intégrité et la diversité de la nature et veillent à ce que toute utilisation des ressources naturelles soit équitable et écologiquement durable. »

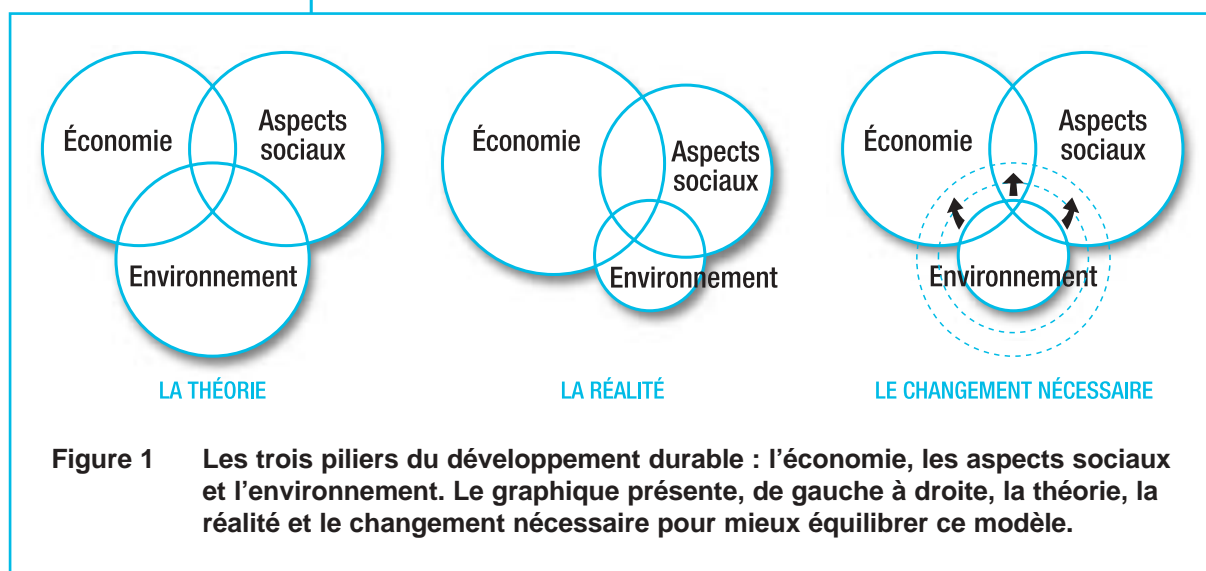
Le créneau de l'UICN :

- **Rassembler la société civile et les gouvernements pour qu'ils établissent des méthodes unifiées, des partenariats et des forums, y compris avec le secteur privé, en vue d'une action collective pour la conservation.**
- **Offrir un réseau mondial crédible et fiable axé sur le savoir, au service de la conservation de la nature et de ses ressources.**

2 Le Programme de l'UICN 2005–2008 d'un coup d'œil

La dégradation et la fragmentation des habitats, la prolifération des espèces exotiques envahissantes, le prélèvement non durable d'animaux et de plantes, la pollution des sols et des mers, et les changements climatiques sont autant de menaces directes pour la santé de l'environnement et le bien-être des populations humaines. Ces menaces résultent du jeu complexe de facteurs socio-économiques sous-jacents.

L'UICN est d'abord et surtout une organisation de conservation. Toutefois, pour que son action soit couronnée de succès, elle doit s'attaquer aussi bien aux causes directes de la perte de diversité biologique qu'aux causes profondes de la non-durabilité. De même, les objectifs du développement durable ne sauraient être atteints sans tenir compte du bien-être économique des populations humaines, de la santé



de l'environnement ou des objectifs de développement social. Les trois piliers du développement durable – l'économie, l'environnement et les aspects sociaux – doivent être abordés de front pour atteindre les objectifs de la conservation et du développement durable. Or, dans la réalité, les efforts déployés par la communauté internationale pour parvenir au développement durable tendent à privilégier le développement économique. L'UICN souhaiterait voir s'établir un équilibre plus juste entre ces trois piliers, traduisant une meilleure intégration des préoccupations environnementales dans la pensée du développement économique et social (voir Figure 1).

Le développement durable ne faisant toujours pas de progrès et les menaces qui pèsent sur la santé de l'environnement ne cessant d'augmenter, l'UICN a été incitée à mettre en place un Programme qui **renforcera le travail essentiel de l'Union en matière de conservation de la diversité biologique, tout en mettant sur pied des interventions plus efficaces et plus stratégiques en rapport avec l'ordre du jour mondial du développement durable.**

Durant la période intersessions, l'UICN entend sensibiliser les décideurs au rôle essentiel que joue la santé de l'environnement vis-à-vis de la durabilité. Dans le modèle de développement durable « à trois piliers », cela se traduit par une meilleure intégration de la pensée environnementale dans les processus décisionnels économiques et sociaux. Toutefois, ce modèle de développement durable souffre d'une faiblesse fondamentale, en ce sens qu'il implique une possibilité de

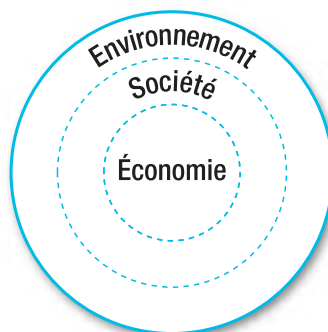


Figure 2 Un modèle « solide » de développement durable reconnaissant que la société et son activité économique dépendent de la santé de l'environnement.

compromis entre le bien-être économique et le bien-être social et environnemental. Un modèle « solide » de développement durable exige le maintien de bonnes conditions pour la société, l'économie et l'environnement. La clé du succès du développement durable consistera à reconnaître que les piliers « aspects sociaux » et « économie » dépendent de la santé de l'environnement.

Le modèle présenté à la Figure 2 reconnaît que l'économie existe dans le contexte de la société, et que la société et l'activité économique dépendent des systèmes naturels de la planète.² Pour qu'il y ait durabilité, il ne faut pas que l'activité humaine excède la capacité de la biosphère. Il faudrait éviter de mal interpréter ce modèle, que ce soit en plaçant l'économie au centre des décisions, ou en subordonnant la société aux décisions environnementales. Ce modèle implique que la pensée écologique soit intégrée dans tout développement économique et social, un point de vue parfaitement compatible avec la vision de l'UICN d'un « monde juste qui valorise et conserve la nature ».

Le Programme rassemble le travail effectué par les Commissions et le Secrétariat de l'UICN, avec les membres et en leur nom, dans une stratégie commune consistant à :

- intégrer, gérer et diffuser des **connaissances** en rapport avec la conservation ;
- renforcer la capacité d'agir des individus et des institutions – planifier, gérer, conserver et utiliser la nature et ses ressources de façon durable et équitable (**autonomisation**) ;

² Adapté de *Creating our future: sustainable development for New Zealand*. Parliamentary Commissioner for the Environment 2002, Wellington, New Zealand. ISBN: 1-877274-03-8.

- promouvoir une **gouvernance** environnementale réelle à l'échelle mondiale, régionale, nationale et locale.

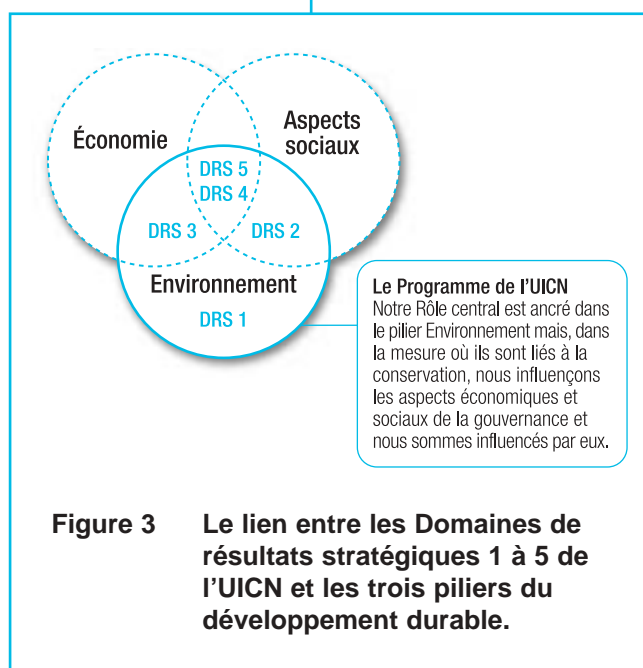
Ces trois éléments de la stratégie de l'UICN constituent la base des six 'Domaines de résultats stratégiques' (DRS) conçus pour atteindre 26 résultats mondiaux durant le Programme intersessions. Les DRS 1, 2 et 3 concernent la base de connaissances sur laquelle repose le Programme de l'UICN : la biodiversité et son utilisation. Les DRS 4 et 5 sont destinés à faire une utilisation intégrée de ces connaissances de façon à relier la conservation aux aspects économiques et sociaux de la conservation et du développement durable. Le DRS 6 concerne l'application du Programme. Les Domaines de résultats stratégiques se présentent comme suit :

- **DRS 1 : Comprendre la biodiversité** – l'UICN mobilisera sa capacité de produire et de diffuser les connaissances sur les systèmes naturels et les espèces qui y vivent.
- **DRS 2 : Justice sociale** – l'UICN encouragera une meilleure compréhension du rôle de la justice sociale dans la conservation de la biodiversité.
- **DRS 3 : Promotion et financement de la conservation** – l'UICN s'attachera à promouvoir la diffusion des connaissances sur les mécanismes d'incitation et de financement, en vue d'une conservation efficace de la biodiversité.

- **DRS 4 : Accords, processus et institutions internationaux au service de la conservation** – l'UICN utilisera les connaissances issues des DRS 1, 2, 3 et 5 pour promouvoir et soutenir une gouvernance environnementale réelle, efficace et équitable à l'échelle régionale et mondiale, y compris dans le cadre de forums intergouvernementaux et de processus institutionnels de responsabilisation sociale.

- **DRS 5 : Écosystèmes et moyens d'existence durables** – l'UICN appliquera les connaissances issues des DRS 1, 2, 3 et 4 pour promouvoir la gestion durable et efficace des écosystèmes, de façon à concilier les objectifs sociaux, économiques et environnementaux à l'échelle locale, nationale et internationale.

- **DRS 6 : Application du Programme** – l'UICN établira et maintiendra les systèmes nécessaires à l'application adéquate et efficace du Programme, par le biais de ses Commissions, de son Secrétariat et de ses membres.



D'autres précisions sur le cadre de Programme figurent au Chapitre 7 ainsi que sur le CD-ROM qui accompagne le présent document.

Le Programme de l'UICN est fermement ancré dans le pilier Environnement du modèle conventionnel du développement durable

(voir Figure 3). Il s'agit du domaine de compétence central de l'UICN, qui définit la contribution unique de l'Union dans le domaine de la conservation et de l'utilisation durable des ressources naturelles. Nous reconnaissons néanmoins que pour réaliser la Mission de l'UICN, le Programme doit être lié et engagé avec les processus ancrés dans les sphères sociale et économique ayant une incidence sur la biodiversité.

La Figure 4 présente le lien entre les Domaines de résultats stratégiques du Programme de l'UICN et le modèle « solide » de développement durable. Le DRS 1 se situe à l'intérieur du cercle Environnement, le DRS 2 à l'intersection entre Environnement et Société, et le DRS 3, à l'intersection entre Environnement et Économie. Les DRS 4 et 5 relient les activités de l'UICN aux trois éléments de la durabilité.

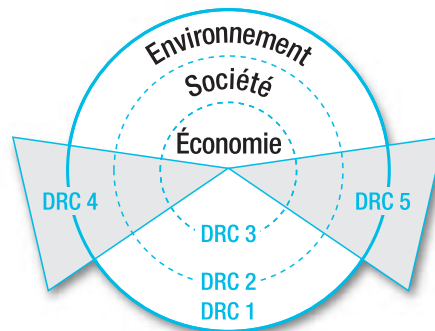


Figure 4 Le lien entre les Domaines de résultats stratégiques 1 à 5 de l'UICN et le modèle « solide » de développement durable

Les programmes régionaux et les bureaux de représentation de l'UICN :

- Afrique australe
- Afrique centrale
- Afrique de l'Est
- Afrique de l'Ouest
- Amérique du Sud
- Asie
- Asie centrale et de l'Ouest et Afrique du Nord
- Canada
- Centre de coopération pour la Méditerranée
- États-Unis d'Amérique
- Europe
- Méso-Amérique
- Océanie

Des précisions sur les plans de travail intersessions de chaque unité se trouvent dans le CD-ROM accompagnant le présent document.

Les unités mondiales de l'UICN

- Aires protégées
- Communication
- Conseillers principaux – économie et environnement, parité et politiques sociales
- Conservation des forêts
- Droit de l'environnement
- Équipe de planification et d'évaluation du Programme
- Espèces
- Financement de la conservation et relations avec les donateurs
- Finances
- Gestion des écosystèmes
- Milieu marin
- Politiques, biodiversité et accords internationaux
- Relations avec les membres et Gouvernance
- Ressources humaines
- Secteur privé et biodiversité
- Stratégie institutionnelle, partenariats et communication – Direction
- TRAFFIC (programme conjoint avec le WWF)
- Zones humides et ressources en eau

3 Santé de l'environnement et bien-être des populations humaines

Pour accomplir sa Mission, l'UICN doit faire reposer son Programme sur une compréhension précise, non seulement de l'état actuel de la biodiversité, mais aussi du contexte social et environnemental dans lequel l'Union est appelée à travailler. Parmi les nombreuses analyses mondiales publiées récemment, *The Wellbeing of Nations* (2001)³ donne l'image la plus complète du bien-être des populations humaines et de la santé des écosystèmes. La conclusion qui ressort de ces rapports mondiaux est évidente : malgré des avancées significatives sur certains fronts, tous les pays sont encore loin de la durabilité.

L'érosion de la diversité biologique menace non seulement l'intégrité de tous les écosystèmes, mais aussi les bénéfices que les populations humaines retirent des fonctions et services des écosystèmes. Le rythme actuel des extinctions d'espèces est cent à mille fois plus élevé que la norme historique. Et pourtant, nous sommes mieux informés que jamais des menaces qui s'exercent sur la diversité biologique et de l'incidence de son appauvrissement sur le bien-être des populations humaines. Le tableau est plutôt sombre. Les principales menaces pesant sur la biodiversité sont les suivantes :



- **Les changements climatiques** – Ces changements affectent déjà nombre d'écosystèmes, notamment les récifs coralliens, les montagnes et le milieu polaire. Pour les prochaines décennies, on s'attend à ce que leur incidence sur la survie des espèces et l'intégrité des écosystèmes devienne aussi grave que celle de la dégradation des habitats. Une étude récente montre que si nous n'agissons pas dès maintenant, 15 à 37 pour cent des espèces risquent de disparaître d'ici à 2050 sous l'effet des changements climatiques.

- **La surexploitation** – Les espèces sauvages d'Afrique de l'Ouest et d'Asie du Sud-Est sont gravement surexploitées pour satisfaire les besoins alimentaires locaux et (en Asie) internationaux. L'épuisement des stocks de poissons menace la principale source de protéines d'une grande partie des habitants les plus pauvres de la planète. Le taux d'exploitation de plus de la moitié des pêcheries mondiales dépasse le rendement durable. Malgré une augmentation de l'effort de pêche nécessaire et une sophistication de la technologie utilisée, les débarquements mondiaux de poisson diminuent depuis le milieu des années 1980. Simultanément, l'expansion économique de nombreuses régions du monde fait augmenter la demande en terrains boisés et en produits forestiers. Parmi les pays les plus durement affectés figurent certaines des nations qui possèdent la plus grande diversité d'espèces.

³ Prescott-Allen, Robert (2001). *The Wellbeing of Nations*. Washington: Island Press. Ce travail a été soutenu par l'UICN, le Centre de recherches pour le développement international (CRDI), l'Institut international du développement durable (IIDD) et le World Resources Institute (WRI).

● **Les espèces exotiques envahissantes** – On reconnaît aujourd’hui que les espèces exotiques envahissantes sont l’une des principales menaces pesant sur l’environnement et l’économie. L’édition la plus récente de la Liste rouge de l’UICN des espèces menacées (www.redlist.org) décrit plusieurs espèces menacées par des espèces exotiques envahissantes. Le rythme, plus rapide que jamais, de propagation des espèces exotiques envahissantes est la conséquence directe de l’expansion du commerce international. On estime à USD 130 milliards par année le coût économique de ces espèces pour les États-Unis d’Amérique et l’Inde seulement.

● **Perte et dégradation des habitats – Les taux élevés de déforestation** dans les tropiques menacent la biodiversité, empêchent les écosystèmes de remplir leurs fonctions et entraînent des rejets de gaz carbonique dans l’atmosphère (contribuant au réchauffement de la planète). En Indonésie, par exemple, les pertes sont estimées à quelque 17.000 km² par année (presque la superficie du Belize). Depuis 1972, 500.000 km² de forêt amazonienne (environ la superficie de la France) ont été défrichés et livrés à d’autres utilisations. **La raréfaction de l’eau douce** affecte déjà les écosystèmes et, par ricochet, les populations humaines. Par exemple, les bassins versants du Huang He (Fleuve Jaune) en Chine, du fleuve Orange en Afrique australe et du Murray-Darling en Australie subissent l’impact du prélèvement excessif de l’eau. Et la



situation risque de s’aggraver encore d’ici à 2025 : selon une projection récente, d’ici là, près de la moitié de la population mondiale vivra dans des régions où il y aura une pénurie d’eau. **La dégradation des milieux marins et côtiers** menace la biodiversité et l’approvisionnement alimentaire. Certains coraux de haute mer subissent la pression grandissante de techniques de pêche qui détruisent l’écosystème qui fournit lui-même le poisson dont dépendent, pour se nourrir, de nombreuses populations humaines.

Il ressort de ces grandes tendances que, dans la plupart des pays, l’utilisation des biens et services des écosystèmes dépasse nettement leur capacité de reconstitution. Le tableau n’est cependant pas entièrement sombre et il existe aussi des tendances encourageantes :

● L’humanité est en train d’édifier une base solide pour la conservation des espèces et la restauration des écosystèmes. La gestion rationnelle de la biodiversité s’appuie sur une meilleure connaissance de la nature, de la répartition et de la complexité des écosystèmes et des espèces et processus qui leur sont associés.

● La superficie des aires protégées a plus que doublé depuis l’entrée en vigueur de la Convention sur la diversité biologique (CDB), en 1993. Le Ve Congrès mondial sur les parcs de l’UICN, tenu à Durban en 2003, a adopté de nouveaux principes pour la gestion des aires protégées, allant dans le sens du développement durable. La 7^{ème} réunion de la Conférence des Parties à la CDB, tenue à Kuala Lumpur en février 2004, s’est félicitée des résultats du Congrès de Durban et a adopté un programme de travail qui vise à établir, d’ici à 2010, un réseau d’aires protégées terrestres

Les Objectifs de développement du millénaire

1. Réduire l'extrême pauvreté et la faim
2. Assurer l'éducation primaire pour tous
3. Promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes
4. Réduire la mortalité infantile
5. Améliorer la santé maternelle
6. Combattre le VIH/sida, le paludisme et d'autres maladies
7. Assurer un environnement durable
8. Mettre en place un partenariat mondial pour le développement

(Source : site Web du PNUD : www.undp.org/mdg/)

complet, écologiquement représentatif et adéquatement géré. Un objectif similaire a été établi pour les aires protégées marines à l'horizon 2012.

- Le consensus mondial grandit sur le fait qu'une utilisation plus juste et plus équitable des ressources naturelles et biologiques constitue une condition *sine qua non* d'un avenir viable pour l'humanité.
- La coopération internationale se renforce à mesure que les principaux accords multilatéraux sur l'environnement conclus en 1992, lors du Sommet de la Terre de Rio, approchent de la phase d'application. La désignation de la diversité biologique parmi les cinq grands thèmes du Sommet

mondial pour le développement durable, en 2002, a contribué à maintenir cette question à l'ordre du jour international. De plus, les Objectifs de développement du millénaire des Nations Unies (voir encadré), adoptés par le SMDD, réaffirment que l'environnement mérite un soutien des politiques, un appui financier des donateurs et une action des organisations, à l'égal des objectifs de développement plus classiques et plus ambitieux et à l'instar de ce qui s'était passé dix ans plus tôt à Rio, avec Action 21.



- La volonté du secteur privé d'apporter une contribution positive à la biodiversité ne cesse de croître. Des initiatives associant l'industrie et le commerce, telles que le *World Business Council for Sustainable Development*, la Chambre de commerce internationale, le Pacte mondial des Nations Unies, le Conseil mondial de l'environnement, et le Forum économique mondial, constituent des instruments de dialogue particulièrement utiles.

L'UICN reconnaît que la mondialisation engendre des problèmes de plus en plus complexes transcendant les disciplines traditionnelles et les capacités des institutions hiérarchiques classiques. Les grandes tendances sociales, technologiques et économiques ont des effets à la fois positifs et négatifs sur la biodiversité.

- La biotechnologie moderne comporte des risques pour la biodiversité, mais peut aussi servir à améliorer la gestion des ressources naturelles (par exemple, pour la biorestauration ou pour réduire l'utilisation de produits chimiques).

● La croissance démographique se traduit par des besoins alimentaires supplémentaires qui ne peuvent être satisfaits que par une augmentation de la production agricole. Ce processus peut entraîner la mise en culture de nouvelles terres au détriment du maintien d'habitats naturels, ou encore, une utilisation accrue d'engrais et de pesticides chimiques. Ces deux éventualités ne sont pas sans conséquences pour la biodiversité. On constate néanmoins une évolution menant à la mise au point de nouvelles approches, comme celles de l'agriculture biologique et de l'éco-agriculture, à la recherche de moyens novateurs pour accroître la production alimentaire tout en conservant la biodiversité.



● L'énergie risque de devenir un enjeu majeur pour les années à venir et l'impact de la production d'énergie sur le climat demeurera une préoccupation de taille pour beaucoup d'organisations concernées par la biodiversité. Toutefois, les problèmes plus vastes, liés aux effets de la production et de l'utilisation de l'énergie sur le développement durable, méritent une attention plus soutenue de la part de la communauté de la conservation de la nature. Les effets potentiels considérables de l'utilisation de sources d'énergie renouvelable (par exemple la biomasse) sur la biodiversité ont été insuffisamment pris en compte jusqu'à présent.

● Si les conflits armés internationaux diminuent depuis quelques années, il n'en va pas de même des conflits internes, avec de graves conséquences pour l'homme et pour l'environnement. Les conflits écologiques demeurent un problème majeur pour la société. On sait aujourd'hui que la gestion non durable des ressources naturelles peut entraîner des conflits armés, des violations des droits de l'homme, et des catastrophes humaines et écologiques. Mais ces prochaines années, il conviendra de se soucier davantage du fait que la dégradation de l'environnement peut devenir une source de conflit international.



● Les problèmes de santé environnementale ont une incidence grandissante sur les populations humaines et sur la biodiversité. L'épidémie de SARS, le VIH/sida, le virus Ebola, le virus du Nil occidental et la grippe aviaire affectent à la fois l'homme et les espèces sauvages et font, une fois de plus, ressortir les liens essentiels entre l'homme et la nature. Les problèmes de pollution affectent la santé humaine et sont une cause d'asthme et d'allergies. La demande croissante de plantes médicinales risque de faire disparaître jusqu'à un cinquième des espèces végétales dont dépendent l'industrie pharmaceutique mondiale et la médecine locale.

Le succès des mesures que nous prendrons pour renverser ces tendances dépendra non seulement de notre vaste connaissance relative à de nombreuses disciplines, mais aussi de notre capacité de combiner différents champs de connaissances. Il dépendra non seulement de notre collaboration avec les organismes concernés par l'environnement et les ministères chargés des ressources naturelles, mais aussi de notre capacité d'instaurer un partenariat et un dialogue avec toutes les entités dont l'activité a un impact sur l'environnement, y compris les ministères des Finances, de la Santé, de l'Agriculture, de l'Énergie et du Commerce, ainsi que l'ensemble du secteur privé.

4 Les causes de la non-durabilité

Comme indiqué plus haut, la perte de biodiversité a de nombreuses causes directes qui, pour la plupart, résultent elles-mêmes de facteurs socio-économiques sous-jacents complexes, souvent liés à la mondialisation. C'est pourquoi on ne peut conserver la biodiversité sans s'attaquer simultanément aux causes directes et indirectes de sa dégradation.

À la lumière des activités des membres et des Commissions de l'UICN, de l'Évaluation des écosystèmes en début de millénaire et du projet GEO-3 (*L'avenir de l'environnement mondial 3*) du PNUE sur l'avenir de l'environnement mondial, nous avons recensé quatre grandes menaces sous-jacentes pour la durabilité, à savoir :

- La dynamique démographique
- Les modes de consommation
- Les défaillances du marché et les distorsions induites par les politiques
- La richesse, la pauvreté et les inégalités

La dynamique démographique



D'après la projection à moyen terme des Nations Unies,⁴ la population des pays les moins avancés devrait passer de 4,9 milliards en 2000 à 7,7 milliards en 2050. Dans les pays les plus développés, la population, qui est actuellement de 1,2 milliards, ne devrait pratiquement pas augmenter. Selon certaines estimations, la population mondiale pourrait se stabiliser autour de 2050 à quelque 8,9 milliards d'habitants. La population totale ne saurait toutefois être le seul élément utilisé pour prévoir l'incidence anthropique sur le milieu naturel. En effet, les variables qui jouent

un rôle dans l'évolution démographique – naissances, décès et migration – et les caractéristiques telles que la structure des âges, la taille des ménages, le lieu de résidence, la structure des sexes, le revenu et l'éducation sont également déterminants.

La croissance démographique rapide est une caractéristique de nombreux pays peu développés dont la population est largement tributaire de l'agriculture et de l'utilisation des ressources naturelles pour sa subsistance. Les pressions démographiques peuvent entraîner une migration rapide, par exemple des déplacements massifs de réfugiés fuyant des conflits, ou une migration prolongée, motivée par des raisons économiques, autant de situations qui risquent, à leur tour, d'accentuer les pressions sur l'environnement et de changer définitivement les modes d'utilisation des terres.

⁴ Nations Unies (2003). *L'état de la population mondiale : Révision 2002*.

Près d'un tiers de la population des pays en développement a moins de 15 ans. Plus d'un milliard de personnes auront 60 ans et plus d'ici à 2025, classe d'âge qui atteindra pratiquement 2 milliards d'individus en 2050.⁵ Pour satisfaire les besoins de ces groupes de plus en plus nombreux, il se pourrait que le secteur public doive investir davantage dans les secteurs liés aux soins de santé et au soutien familial, au détriment d'autres biens publics comme la gestion de l'environnement.

Dans nombre de pays, il existe une relation étroite entre la démographie, l'égalité entre les sexes, les rôles et droits des femmes et l'état de l'environnement. Les changements dans l'équilibre entre hommes et femmes sous l'effet de la migration sélective, de la guerre ou de la maladie risquent d'accentuer les pressions sur les femmes en matière de responsabilités domestiques et, partant, d'aggraver la pauvreté, avec des répercussions supplémentaires sur les ressources naturelles.



Les modes de consommation

Les questions de population et de croissance démographique ne sauraient être abordées sans tenir compte des modes de consommation. Les économies industrielles actuelles consomment des quantités non durables d'énergie et de matières premières, et produisent des volumes élevés de déchets et d'émissions polluantes. Comme le souligne le PNUE, la pollution et le bouleversement des écosystèmes qui en résultent frappent souvent des pays qui sont très éloignés du lieu de consommation.⁶ Les modes de consommation, le choix de développement, la répartition des richesses, les politiques gouvernementales et la technologie peuvent atténuer ou, au contraire, exacerber les effets écologiques de l'évolution démographique.

Le comportement et les préférences des consommateurs ont de profondes répercussions sur l'environnement qui s'expliquent par les différences d'impact sur l'environnement de biens et services particuliers. Qui plus est, les préférences des consommateurs ne sont pas statiques. La pénétration croissante des marchés internationaux – ce que l'on appelle généralement la mondialisation – a permis et stimulé la propagation des modes de consommation modernes des pays dits « développés », avec des effets profonds sur l'environnement et la société.

Les habitudes de consommation sont ancrées dans des systèmes de valeur qu'elles contribuent à faire évoluer. Des cultures autrefois diversifiées et relativement isolées connaissent une interpénétration accélérée par les relations commerciales, lesquelles favorisent une nouvelle culture homogénéisante, fondée sur la consommation et la possession ostentatoires de biens matériels. Certaines cultures traditionnelles qui pratiquaient une utilisation peu intensive des ressources naturelles sont remplacées par d'autres, ou radicalement

⁵ Population Reference Bureau (2003). *Population Bulletin* 58, no. 3 (septembre 2003).

⁶ PNUE (2002). *GEO-3 : L'avenir de l'environnement mondial* 3.

transformées pour acquérir les compétences nécessaires à leur survie dans un monde piloté par la concurrence économique. La mondialisation a élargi la portée des médias et de l'industrie publicitaire, renforçant ainsi des systèmes de valeurs fondés sur des idéaux de consommation comme synonyme de bonheur et de bien-être.

Les défaillances du marché et les distorsions induites par les politiques

Un autre facteur important doit être pris en considération : l'incapacité des marchés actuels d'inclure l'intégralité des avantages et des coûts environnementaux de la production et de la consommation. Cet échec du marché est souvent aggravé par des cadres politiques et institutionnels inadéquats. Pourquoi les marchés échouent-ils ? Les principales raisons sont les suivantes :

- l'absence de droits de propriété ou d'accès aux ressources suffisamment précis ou sûrs, qui se traduit par une surexploitation ou par un sous-investissement dans la conservation ;
- l'externalisation des coûts environnementaux ;
- l'insécurité engendrée par les conflits armés, les crises économiques, les épidémies ou les catastrophes écologiques, qui se traduit par une prise de décision à courte vue, au détriment des intérêts à long terme ;
- la faiblesse ou l'inexistence de marchés pour les produits et services durables, sapant les incitations en faveur de méthodes de production respectueuses de l'environnement ;
- la répartition inégale des richesses et des revenus qui fait que les préférences des consommateurs riches et les modes de production non équilibrés ont un poids démesuré.

Parmi les autres facteurs politiques et institutionnels susceptibles d'accentuer la perte de diversité biologique figurent l'incapacité de reconnaître l'impact négatif des politiques des secteurs public et privé sur l'environnement ; l'incapacité de tenir compte des intérêts du public ou des générations futures ; l'incapacité de concevoir des politiques et des institutions encourageant une utilisation adéquate, efficace et équitable des ressources naturelles ; et l'incapacité de mettre au point et d'utiliser des indicateurs pertinents des performances sociales, économiques et environnementales.

Les subventions à la production sont un exemple particulièrement édifiant de politique économique ayant une incidence environnementale importante. Les subventions à la pêche, à la foresterie et à l'agriculture ont des effets directs sur la biodiversité, ne profitent qu'à un groupe extrêmement restreint (en particulier dans les pays riches) et représentent un coût extrêmement élevé pour la société (en particulier dans les pays pauvres). Les fortes pressions politiques exercées en faveur de leur maintien rendent leur élimination quasi impossible, alors que leur impact défavorable dans les pays en développement ne fait qu'accentuer les pressions subies par les ressources naturelles.

L'orientation globale de la politique économique peut être favorable ou néfaste à l'environnement selon son incidence sur le niveau et la structure de l'activité économique en général. Les paramètres de la politique économique sont l'équilibre entre secteurs public et privé, le degré d'ouverture au commerce international et à l'investissement étranger, la politique monétaire (par exemple le taux d'intérêt ou de change), et les politiques des partenaires en matière de commerce et d'aide au développement. Il est rare que la formulation de telles politiques tienne compte de l'environnement.

La richesse, la pauvreté et les inégalités

Les liens entre richesse, pauvreté, inégalités et environnement sont extrêmement complexes. Dans de nombreux cas, la croissance économique axée sur la création de richesses entraîne une dégradation de l'environnement. Dans d'autres cas, la dégradation de l'environnement exacerbe la pauvreté et les inégalités. La croissance économique sensibilise les habitants de certaines régions du monde au caractère non viable de leurs modes de consommation. Dans plusieurs pays riches, cette prise de conscience a engendré un mouvement en faveur de modes de consommation moins gourmands en énergie et en ressources. Il n'en demeure pas moins qu'une grande partie des besoins des sociétés opulentes sont satisfaits par des biens manufacturés dans les pays en développement, dont la production a souvent un impact négatif sur l'environnement.



On considère souvent les pauvres comme les victimes et les agents involontaires de la dégradation de l'environnement. Nombre de populations démunies appliquent cependant des méthodes perfectionnées et durables de gestion de leur environnement. De plus, les initiatives de conservation communautaires qui existent dans nombre de pays aboutissent souvent à la production de moyens d'existence durables, ainsi qu'à la préservation de la biodiversité et des ressources naturelles.

Les méthodes restrictives traditionnelles de protection de la nature ont gravement porté préjudice aux populations pauvres en limitant leur accès aux ressources biologiques et aux services des écosystèmes nécessaires à leur subsistance. À l'inverse, si les efforts de réduction de la pauvreté ne tiennent pas compte de l'environnement, ils peuvent avoir un impact négatif sur les ressources naturelles. Aucune de ces situations n'est viable à long terme.

Les pays où les profondes inégalités sociales minent la bonne gouvernance sont les plus exposés à l'exploitation non durable des ressources naturelles. Dans certains pays, des propriétaires terriens politiquement puissants n'ont pas hésité à encourager des programmes de colonisation pour éviter de redistribuer les terres, entraînant la destruction de vastes étendues de forêts naturelles. Dans d'autres pays, l'absence d'institutions démocratiques efficaces et de transparence politique – deux caractéristiques des sociétés inéquitables – a permis à des intérêts commerciaux privés de tirer des profits exceptionnels de l'exploitation de ressources naturelles précieuses, au détriment des plus pauvres, des sans-pouvoir et des générations futures.

5 S'attaquer aux causes de la non-durabilité

La réponse internationale

Depuis son entrée sur la scène internationale en 1980, dans la Stratégie mondiale de la conservation, le « développement durable » est devenu le but ultime de la communauté internationale et du mouvement pour l'environnement. Les approches des milieux environnementaux ne sauraient toutefois, à elles seules, répondre aux besoins de durabilité de la société moderne. Si nous voulons réellement changer nos modes de consommation dommageables pour l'environnement, nous devons absolument concilier les impératifs écologiques et les impératifs socio-économiques dans tous les secteurs, du commerce à la santé, en passant par l'agriculture, les transports et même l'armée.

Des efforts considérables sont déployés à divers niveaux pour parvenir au développement durable et à la conservation de la biodiversité. Ces 25 dernières années, des centaines d'accords régionaux et bilatéraux ont, par exemple, été conclus pour résoudre les problèmes liés à l'environnement, notamment plusieurs accords multilatéraux sur l'environnement (AME) importants. Bien que divers protocoles soient encore en voie de négociation ou d'adoption, le cadre juridique international est aujourd'hui raisonnablement bien établi. Beaucoup d'AME sont mis en œuvre de manière plutôt satisfaisante mais les pressions augmentent en faveur d'une application plus active et plus synergique des décisions.

Tandis que les nations unissent leurs efforts pour mettre en œuvre les AME, de nombreux autres instruments multilatéraux, qui n'ont rien à voir avec l'environnement, ont des répercussions majeures sur la biodiversité et le développement durable. L'exemple le plus frappant est celui de l'Organisation mondiale du commerce (OMC), dont les négociations semblent souvent négliger l'ordre du jour environnemental. Un défi majeur consiste à amener de tels accords à tenir compte des préoccupations environnementales, de manière à réduire les effets négatifs et à accroître les effets positifs.

Les accords et déclarations non contraignants ont souvent plus d'impact que les AME, du moins pour ce qui est de la mise en œuvre. Deux d'entre eux, les Objectifs de développement du millénaire et le Plan d'application de Johannesburg (SMDD), ont une importance capitale. Les huit Objectifs de développement du millénaire (ODM), adoptés par l'Assemblée générale des Nations Unies, visent à améliorer sensiblement, les conditions d'existence à l'horizon 2015.⁷ L'un de ces objectifs – *Assurer un environnement durable* – répond directement aux préoccupations environnementales. Des objectifs clairs ont été fixés et des indicateurs ont été mis au point pour évaluer les progrès accomplis dans leur réalisation. Le Plan d'application de Johannesburg demande « de mettre en œuvre avec plus d'efficacité et de cohérence les trois objectifs de la Convention [sur la diversité biologique] et de parvenir d'ici à 2010 à une réduction importante du rythme actuel de l'appauvrissement de la diversité biologique. »

⁷ http://www.unmillenniumproject.org/html/dev_goals.shtml

Globalement, le Programme de l'UICN appuie la conservation intégrée de la biodiversité et, en conséquence, le Plan d'application de Johannesburg et les Objectifs de développement du millénaire. C'est dans cet esprit que l'Union :

- a soutenu l'appel lancé par le Plan d'application de Johannesburg pour que l'on parvienne, d'ici à 2010, à une réduction importante du rythme actuel de l'appauvrissement de la biodiversité ;
- a renforcé dans son Programme les liens entre les objectifs de conservation et de lutte contre la pauvreté, d'une part, et le bien-être des populations humaines, d'autre part ;
- s'est attachée à améliorer les objectifs et les indicateurs utilisés dans ces plans, ainsi que dans le mécanisme institutionnel établi pour réaliser ces objectifs.

L'UICN ne se contente pas de soutenir les initiatives non contraignantes, mais joue aussi un rôle central de conseiller technique auprès des AME et de convocateur des acteurs en réunions mondiales, régionales et locales. En tant qu'organisation de membres, l'UICN fournit une structure institutionnelle qui facilite la participation, la transparence et la responsabilité dans le processus décisionnel relatif à l'environnement. En outre, l'Union cherche à s'engager auprès de programmes géopolitiques et d'audiences plus larges. Alors que nous entamons une nouvelle ère de mondialisation, la modification de l'équilibre des pouvoirs économiques et politiques entraînera forcément des changements dans la gouvernance et dans les structures institutionnelles. Cela étant, le statut d'observateur dont jouit l'UICN auprès des Nations Unies l'aidera à servir ses membres avec plus d'efficacité encore.

Placée à l'interface entre la conservation de la biodiversité et le développement durable, l'UICN continuera d'assumer ce rôle, en qualité d'ambassadeur de la conservation dans le débat sur le développement.

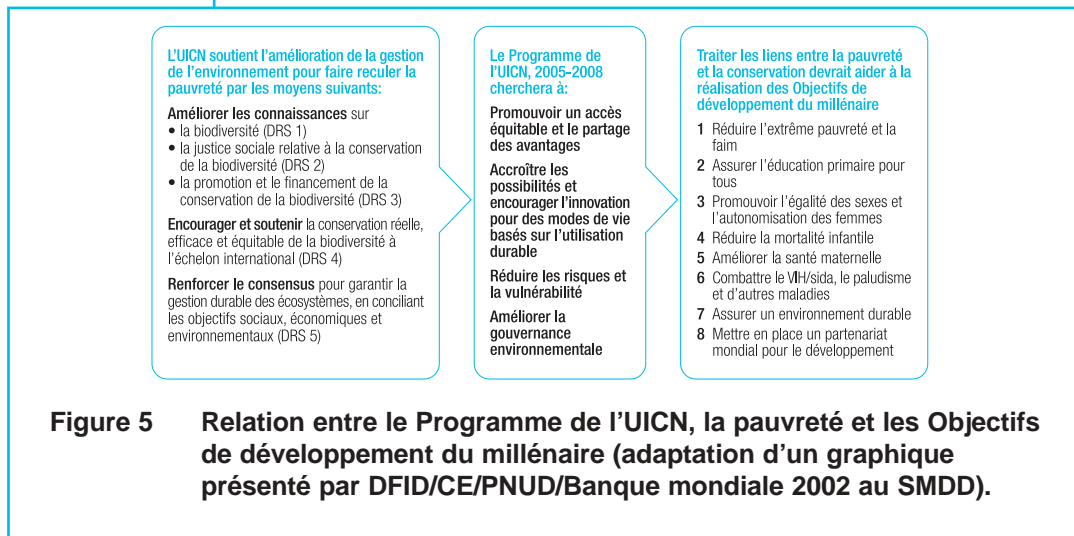
Combattre la pauvreté et les inégalités

La réduction de la pauvreté est l'une des questions les plus importantes de l'ordre du jour international. La relation entre croissance économique, pauvreté, inégalités et dégradation de l'environnement est extrêmement complexe. Dans certains cas, la croissance économique, la pauvreté et les inégalités peuvent entraîner la dégradation de l'environnement. Dans d'autres cas, la dégradation de l'environnement peut exacerber la pauvreté et les inégalités. Un facteur doit absolument être pris en compte : l'échelle. À l'échelle mondiale, les sociétés opulentes ont un impact environnemental nettement plus important que celles qui le sont moins. L'empreinte écologique des sociétés les plus riches est nettement plus grande, non seulement pour ce qui est du volume de ressources qu'elles consomment, mais aussi de la façon dont leurs modes de consommation stimulent la demande, ce qui porte préjudice à l'environnement, souvent dans des régions moins riches.

En revanche, l'impact environnemental des pauvres est principalement local, et résulte de leur dépendance vis-à-vis des ressources disponibles sur place. Bien que l'empreinte écologique des sociétés défavorisées puisse être localement importante, elle est une cause nettement moins significative de la dégradation de l'environnement à l'échelle mondiale que l'impact des sociétés opulentes. L'aide au



développement destinée à réduire la pauvreté peut considérablement affecter l'environnement dans les pays concernés et pourtant, on ne tient pas encore suffisamment compte des préoccupations environnementales dans la mise en œuvre des stratégies nationales de lutte contre la pauvreté.



Bien que l'UICN soutienne le nouvel axe de coopération internationale en matière de lutte contre la pauvreté, elle souligne que la santé de l'environnement est essentielle à l'amélioration à long terme des moyens d'existence. Elle se félicite notamment de la reconnaissance croissante du fait que les efforts de réduction de la pauvreté doivent s'intéresser au caractère pluridimensionnel du bien-être des populations humaines, sans négliger la qualité de l'environnement. Cette nouvelle optique se reflète dans le cadre de l'UICN sur la gestion de l'environnement pour faire reculer la pauvreté (Figure 5).

Le nouvel ordre du jour pour la lutte contre la pauvreté met l'UICN et ses membres au défi de démontrer le rôle que jouent les services des écosystèmes dans la réduction de la pauvreté et dans la promotion du développement durable. Pour relever ce défi, il faudra affiner le travail de l'UICN et non pas le changer radicalement. L'UICN doit être capable de démontrer à quel point la biodiversité et les services des écosystèmes sont essentiels, non seulement pour la société au sens large, mais aussi pour les groupes les plus pauvres de la planète. L'UICN doit être en mesure de montrer que la gestion et la restauration écologiques sont importantes non seulement pour la société au sens large, mais aussi pour la réduction de la vulnérabilité et de la pauvreté des groupes les plus démunis. Ces prochaines années, l'UICN travaillera sur nombre de nouveaux éléments économiques, sociaux et écologiques, à l'interface pauvreté/ environnement, avec une large gamme de partenaires, en faisant débattre ces questions dans les enceintes politiques et en publiant des lignes directrices et des études de cas sur la pauvreté et l'environnement.

Corriger les défaillances du marché et les distorsions induites par les politiques

Aujourd'hui, les flux internationaux de capitaux privés en direction des pays en développement (prêts des banques commerciales, investissements étrangers directs, versements et financement de projets), excèdent largement les flux de l'aide publique au développement. N'étant plus soumises aux lois ou politiques nationales, les entreprises multinationales

ont énormément d'influence sur l'économie politique des pays tant développés qu'en développement. Cette évolution suscite diverses préoccupations concernant notamment le pouvoir excessif du monde des affaires sur maints aspects de la vie quotidienne, l'impact des activités de ces entreprises sur la biodiversité et les ressources naturelles, et le fait que, généralement, l'investissement privé oublie les plus pauvres.

Pour étendre leur influence, l'UICN et ses membres doivent de toute urgence se doter des moyens de coopérer avec le secteur privé de façon à encourager les investisseurs et les entreprises à se considérer comme des acteurs responsables du développement durable. De plus, en essayant de mieux comprendre l'interaction entre les défaillances du marché et celles de la gouvernance à plusieurs niveaux, l'UICN identifiera des priorités, ainsi que des possibilités, pour promouvoir des modes de production et de consommation plus durables. Il s'agira notamment de déterminer la valeur des ressources naturelles, de créer des incitations économiques et de mobiliser des fonds pour la conservation, tout en encourageant la prise en compte des valeurs environnementales par le marché.

Comblent les lacunes de la connaissance pour favoriser la prise de décision

La compréhension de l'état de l'environnement et de l'impact des réponses de la communauté internationale se heurte à un manque de données et d'information. Nombre d'initiatives internationales – allant du Dispositif mondial d'information sur la biodiversité (intergouvernemental) au Patrimoine des connaissances de la nature (une initiative lancée récemment par des ONG membres de l'UICN) – essaient de parer au manque d'information et de favoriser une prise de décision éclairée. Un exemple particulièrement réussi à cet égard est celui du GIEC (Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat). Une initiative du même ordre, l'Évaluation des écosystèmes en début de millénaire (EM), évalue l'état actuel des écosystèmes, les tendances et les perspectives à venir, et essaie de trouver des réponses. Elle est axée sur la santé de l'environnement, les services des écosystèmes et les impacts sur le bien-être des populations humaines. L'EM devrait toutefois s'achever en 2005 et aucune disposition concrète n'a été prise pour la suite à donner en matière de surveillance et de suivi.

À mesure que l'UICN progressera dans le domaine de la conservation, elle se devra d'améliorer la gestion et l'analyse des données afin de pouvoir évaluer l'impact de ses activités et prendre des mesures de gestion rapides, efficaces et souples. À cette fin, l'UICN a mis sur pied trois dispositifs de gestion de l'information – le Service d'information sur les espèces (SIS), le Réseau d'apprentissage pour les aires protégées (PALNet) et ECOLEX – qui offriront un appui déterminant aux décideurs, à tous les niveaux. Ensemble, ces initiatives renforcent les connaissances fournies par l'Union (en particulier celles qui proviennent de ses Commissions) et apportent une contribution de taille à la gestion des connaissances dans le monde entier, en matière tant de conservation que de développement.

Pour ce qui est de l'établissement de réseaux de connaissances durant la période 2005–2008, l'UICN a l'intention de faciliter la mise en place d'un mécanisme mondial d'échange de connaissances et d'information sur la biodiversité, ouvert et accessible à toute une gamme d'organisations et de gouvernements.



6 Le cadre du Programme de l'UICN 2005–2008

La stratégie du Programme de l'UICN part du principe suivant : dès lors que les connaissances sont disponibles et que les individus et institutions sont en mesure de s'en servir, ceux-ci participent plus efficacement aux prises de décisions visant à améliorer la législation, les politiques, les instruments et les institutions. Toutefois, l'UICN sait aussi que le chemin qui va de la connaissance à l'autonomisation pour aboutir à la bonne gouvernance n'est pas toujours linéaire. L'exercice du pouvoir, par exemple à travers la gouvernance, génère aussi des formes particulières de connaissances. La Figure 6 est une représentation graphique du cycle Connaissance – Autonomisation – Gouvernance. Des détails concernant la stratégie sont présentés plus loin.

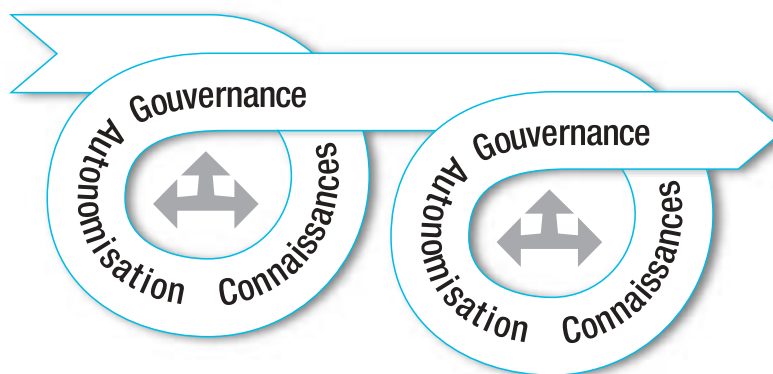


Figure 6 Le cycle Connaissance – Autonomisation - Gouvernance à l'intérieur des résultats du Programme de l'UICN.

L'UICN se veut donc une organisation fondée sur la connaissance qui facilite le processus décisionnel, assure des liens effectifs entre la connaissance, la pratique et les politiques pour permettre à ses éléments constitutifs de prendre des décisions en meilleure connaissance de cause.

Connaissance

Bien que sa réputation découle, pour l'essentiel, de bases scientifiques solides, l'Union n'ignore pas que l'utilisation des connaissances scientifiques peut varier selon les acteurs, et que la connaissance ne passe pas uniquement par la recherche scientifique. Le savoir traditionnel et local, les connaissances acquises par tous ceux qui gèrent et utilisent les ressources naturelles et ont une interaction quotidienne avec la biodiversité, ont aussi un rôle central à jouer dans la conservation. Pour l'UICN, la connaissance passe aussi par la mise au point et l'utilisation de méthodes et d'outils d'acquisition du savoir.

C'est donc une 'fonction essentielle' pour l'UICN que de gérer la connaissance en vue de la conservation de la biodiversité et de l'utilisation durable des ressources naturelles. Ce faisant, elle s'engage à :

- reconnaître, respecter et encourager le dialogue entre des systèmes de connaissance différents ;
- favoriser la prise en compte des connaissances traditionnelles, locales et scientifiques dans la gestion et la conservation des ressources naturelles ;
- promouvoir et faciliter l'échange de connaissances à travers le monde, entre les sites et entre les pays.

L'UICN a adopté une approche large de la production et de la diffusion des connaissances, tirant parti de divers outils : recherche, essais sur le terrain et validation de nouvelles idées ; analyse des enseignements et des études de cas ; observation directe ; leçons tirées de la surveillance continue, de l'évaluation et de la réflexion sur l'impact de ses actions passées ; et processus participatifs, y compris échanges, débats et séminaires avec différents groupes d'intérêt. Cette démarche répond aux appels de nouveaux groupes scientifiques et de grands mouvements sociaux en faveur d'une approche pluraliste des enjeux environnementaux et des solutions possibles – ce que l'on nomme parfois la démocratisation de la science.



Autonomisation

Pour l'UICN, la connaissance doit déboucher sur l'autonomisation, à savoir, sur un processus consistant non seulement à **renforcer les capacités**, mais aussi à responsabiliser et à motiver les individus et les institutions, de telle sorte qu'ils planifient, gèrent, conservent et utilisent les ressources naturelles d'une façon durable et équitable, en vue de la réalisation de leurs propres objectifs.

L'UICN est convaincue que l'autonomisation véritable est une démarche individuelle mais qu'il importe, néanmoins, de créer un environnement propice par :

- l'éducation, la formation et le perfectionnement professionnel ;
- la sensibilisation et le renforcement des capacités ;
- la promotion de l'échange d'expériences ;
- la possibilité, pour l'ensemble des parties prenantes, de participer au processus décisionnel.

L'autonomisation suppose souvent la démocratisation du processus décisionnel et une participation accrue de la communauté à la gestion des ressources. Nombre de projets de l'UICN ont démontré les effets favorables de la décentralisation et de la délégation de pouvoirs, tant sur les collectivités que sur la biodiversité.

L'UICN reconnaît toutefois que les différents groupes sociaux n'ont tout simplement pas le même degré de pouvoir et d'influence. Dans certains cas, la conservation de l'environnement doit passer par une « discrimination positive » en faveur des groupes marginalisés (femmes pauvres des zones rurales, populations autochtones), qui n'ont pas accès aux processus décisionnels touchant directement leur vie et leur bien-être, ou qui ont des difficultés à se faire entendre dans les dialogues et les négociations sur les ressources naturelles.

En matière d'autonomisation par l'éducation et la sensibilisation, l'UICN apportera son appui à la Décennie pour l'éducation en vue du développement durable, déclarée par les Nations Unies pour la période 2005–2014. On peut citer pour exemple le Réseau mondial d'apprentissage pour la conservation. En collaboration avec de grands instituts pédagogiques, l'Union élaborera des cours d'éducation à l'environnement qui seront dispensés, par un réseau mondial d'instituts pédagogiques, à une grande diversité d'étudiants.

Gouvernance

La gouvernance n'est pas l'apanage des gouvernements. Elle comprend des dispositions institutionnelles, telles que des codes de conduite volontaires des entreprises, des codes déontologiques et des partenariats entre tous les secteurs. Ces mécanismes nombreux et variés visent un objectif commun : mobiliser des groupes divers afin qu'ils s'entendent sur des buts communs et contribuent à leur réalisation. Dans le Plan d'application de Johannesburg, la bonne gouvernance est décrite comme « un élément capital du développement durable ».

Il ne peut y avoir de bonne gouvernance sans un renforcement mutuel à tous les niveaux – local, national, régional et mondial. Tout maillon faible de la chaîne de gouvernance porte atteinte aux résultats. À l'échelle mondiale, cela signifie que tous les États, grands et petits, devraient pouvoir réellement participer. Il est essentiel d'associer la société civile et les entreprises aux processus décisionnels intergouvernementaux, et de promouvoir des partenariats novateurs tout en sauvegardant la souveraineté et les droits des États-nations.

Cela peut paraître étonnant, mais du fait de la mondialisation, une gouvernance nationale (et gouvernementale) est peut-être *plus* cruciale aujourd'hui qu'elle ne l'a jamais été, car elle représente le seul contexte de négociation des questions afférentes à la souveraineté. Pour être rentables, les investissements susceptibles de promouvoir le développement *durable* (c'est-à-dire les investissements à plus long terme, moins prédateurs, fondés sur la valeur ajoutée par le travail et l'ingéniosité de l'homme plutôt que sur l'extraction de matières premières) ont besoin d'un environnement commercial sûr, dans lequel des droits et obligations clairement définis sont appliqués équitablement et uniformément.

Pour toutes ces raisons, l’UICN estime que la gouvernance devrait être fondée sur les principes suivants :

- *Transparence – processus décisionnel ouvert*
- *Accès à l’information et à la justice – communication précise, efficace et ouverte*
- *Participation – participation effective à la prise de décision*
- *Cohérence – une approche logique*
- *Subsidiarité – décisions prises à l’échelon le plus bas possible*
- *Respect des droits de l’homme – lié à la ‘bonne’ gouvernance environnementale*
- *Responsabilité – dans la conduite économique, sociale et environnementale*
- *Primauté du droit – application juste, transparente et cohérente des dispositions législatives à tous les niveaux...*

...autant de normes que l’UICN s’efforce d’appliquer dans toutes ses activités de conservation, que ce soit en favorisant le dialogue entre les parties prenantes, à tous les niveaux, en encourageant la participation des populations locales à la prise de décision, dans toute la mesure du

possible, ou en diffusant des connaissances et la compréhension des processus environnementaux dans l’ensemble de la société, au niveau local aussi bien que mondial.



7 Les résultats du Programme de l'UICN



La stratégie du Programme de l'UICN, fondée sur la Connaissance, l'Autonomisation et la Gouvernance - constitue le fondement de sa réponse à long terme aux enjeux de la conservation. Elle ne saurait cependant offrir une base concrète pour l'organisation et la mise en œuvre d'un programme de conservation international et complexe, qui vise à valoriser les efforts de conservation importants de ses membres et réseaux d'experts. Cette stratégie ne définit pas clairement les changements concrets attendus dans le travail des Commissions et du Secrétariat de l'UICN.

Pour la formulation de son Programme, l'UICN a défini 26 résultats spécifiques – directement liés à sa stratégie – qu'elle s'efforcera d'atteindre entre 2005 et 2008. Ces résultats sont décrits en détail dans les chapitres suivants. Dans les paragraphes ci-après, les lettres C, A ou G ont été ajoutées au chiffre correspondant à chaque résultat, afin de préciser à quel élément de la stratégie du Programme de l'UICN il se rapporte (Connaissance, Autonomisation, Gouvernance).

Étant donné que les résultats du Programme 2005–2008 recouvrent des questions très diverses, ils ont été organisés en six groupes ou « Domaines de résultats stratégiques » (DRS) décrits plus haut, afin d'aider l'UICN à :

- définir l'axe de son programme mondial de conservation très diversifié ;
- offrir un moyen pour communiquer les messages de conservation cruciaux ;
- illustrer la contribution de son Programme à la conservation et au développement durable ;
- étudier et comprendre l'interface complexe entre les trois piliers – Environnement, Économie et Aspects sociaux – du développement durable ;

- démontrer les liens entre les éléments de sa stratégie – Connaissance, Autonomisation et Gouvernance – et montrer comment elle s’en sert pour influencer la conservation effective de la biodiversité à tous les niveaux, tout en mettant à profit les enseignements stratégiques pour éclairer la pratique.

Les résultats attendus de chaque Commission, ainsi que des programmes thématiques régionaux et mondiaux et des stratégies institutionnelles, se trouvent dans le CD-ROM joint au présent document. On notera que l’ensemble des activités, initiatives et projets

gérés par le Secrétariat et les Commissions (responsables de leur mise en œuvre et de leur gestion financière) découle directement de ces résultats mondiaux.⁸

Lors du Congrès mondial de la nature tenu à Amman, Jordanie, les membres de l’UICN ont approuvé les objectifs à long terme suivants :

Atténuer la crise de l’extinction

Nous sommes tous responsables de la crise de l’extinction et de l’appauvrissement grave de la diversité biologique et nous devons agir pour atténuer la perte de diversité au sein des espèces, entre les espèces et dans les écosystèmes.

Garantir l’intégrité des écosystèmes

Assurer la conservation des écosystèmes et, si nécessaire, leur restauration, et veiller à ce que toute utilisation des ressources naturelles soit durable et équitable.

⁸ Durant la période intersessions (2005–2008), le travail de l’UICN sera défini à deux niveaux :

1. les activités, initiatives et projets du Secrétariat et des Commissions dont l’UICN est directement responsable en terme de mise en œuvre, d’efficacité et de gestion financière ;
2. les activités, processus et/ou initiatives susceptibles d’être encouragés ou influencés par l’Union mais pour lesquels le Secrétariat et les Commissions n’assument pas toute la responsabilité directe.

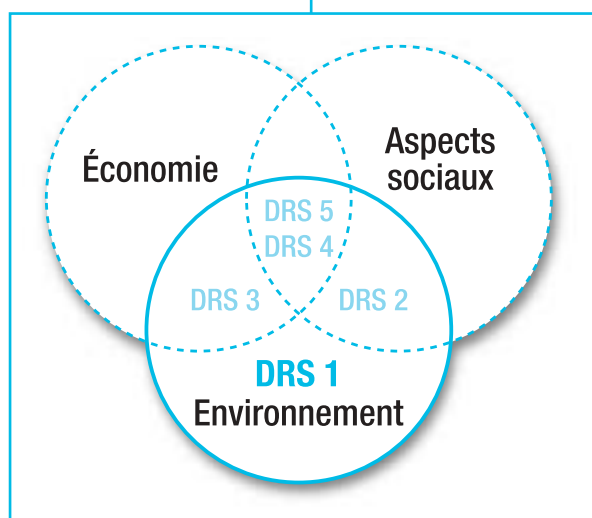
Le Programme décrit dans le présent document ne porte que sur le premier niveau.

Domaine de résultats stratégique 1 : Comprendre la biodiversité

Améliorer notre connaissance des systèmes naturels et des espèces qui s'y trouvent

Au cœur de l'UICN, il y a ses réseaux d'experts de la biodiversité. La vocation première de la Commission de la sauvegarde des espèces et de la Commission de la gestion des écosystèmes est de fournir des informations sur l'état de l'environnement et des ressources naturelles –

en tenant compte des éléments biotiques et abiotiques ainsi que de la toile complexe des interactions entre ces éléments. En outre, l'UICN s'attache de plus en plus à comprendre et à promouvoir les connaissances locales et traditionnelles relatives à la biodiversité.



Bien que l'UICN insiste depuis longtemps sur le fait que la planification rationnelle de la conservation exige une connaissance approfondie des systèmes naturels, elle est forcée de reconnaître qu'il n'y a pas suffisamment de données pertinentes pour comprendre la diversité biologique et pour réaliser des analyses intégrées. Avec l'explosion de la technologie de l'information, la demande de données conviviales s'amplifie. Les nouvelles initiatives intergouvernementales (par exemple l'Évaluation des écosystèmes en

début de millénaire et le Plan d'application de Johannesburg) offrent à l'UICN l'occasion d'exercer une influence sur des processus importants en se positionnant comme fournisseur de connaissances sur la biodiversité. L'UICN contribue de deux manières à enrichir les connaissances nécessaires pour comprendre les relations directes et indirectes entre la biodiversité et les principaux processus responsables de sa dégradation : en répondant aux principales interrogations sur l'état et les tendances de la biodiversité, et en fournissant des outils et des méthodes permettant à d'autres acteurs d'entreprendre des évaluations à une échelle adaptée à leur situation particulière.

La Liste rouge de l'UICN des espèces menacées

La Liste rouge de l'UICN des espèces menacées est plus qu'une base de données. Elle aide à comprendre comment les populations peuvent utiliser les écosystèmes de façon à acquérir des moyens d'existence durables. Dans de nombreuses régions, la crise de l'extinction mine les moyens d'existence des groupes les plus pauvres. Les évaluations de la biodiversité rendues possibles par la Liste rouge de l'UICN fournissent des données inestimables aux planificateurs concernés par le développement durable et par l'utilisation équitable des ressources naturelles. La Liste rouge de l'UICN des espèces menacées 2004 contient des renseignements sur 15.503 espèces menacées d'extinction.



Grâce aux activités menées au titre du DRS 1, l'UICN s'attachera à améliorer les connaissances sur les espèces et les écosystèmes, ainsi que sur les processus écologiques et les fonctions des écosystèmes, et mettra au point de nouveaux outils d'évaluation.

1.1C Amélioration des connaissances sur les espèces et les écosystèmes, ainsi que sur les processus écologiques et les fonctions des écosystèmes

L'accès aux données relatives aux espèces et aux écosystèmes doit absolument être facilité pour que la conservation de la biodiversité et le développement soient pilotés par des modes de consommation plus durables. Jusqu'à présent, la mise en place de sources d'information complètes sur la biodiversité a été entravée par différents facteurs tels que :

- la difficulté d'assurer le suivi des changements intervenant dans les systèmes naturels complexes ;
- le manque de données et de documentation pertinentes, et l'accès insuffisant aux données existantes ; et
- l'importance trop grande accordée à l'information au détriment de la production et de la diffusion des connaissances.

Exemple d'activité à entreprendre, à ce titre, dans le cadre du Programme 2005–2008 :

- *Amélioration de notre compréhension des effets potentiels des menaces mondiales (pêche commerciale, espèces exotiques et changements climatiques) sur les espèces et les écosystèmes marins.*

1.2C Des outils et méthodes sont disponibles pour évaluer l'état et les tendances des espèces et des écosystèmes à tous les niveaux

Il est nécessaire de mettre au point des outils et des méthodes nouvelles pour déterminer l'état de la biodiversité et des écosystèmes à divers niveaux et pour mesurer les tendances dans le temps, notamment pour permettre la gestion des ressources naturelles et la restauration des paysages et des services fournis par les écosystèmes.

Parmi les exemples d'actions à mener en 2005–2008 figurent :

- *Élaboration d'un système d'indicateurs pour suivre les progrès accomplis dans le sens des objectifs de diversité biologique à l'horizon 2010, à la lumière des informations fournies par les membres et les Commissions de l'UICN.*
- *Mise au point d'outils pour la surveillance continue et l'évaluation de certains écosystèmes et espèces au niveau régional.*

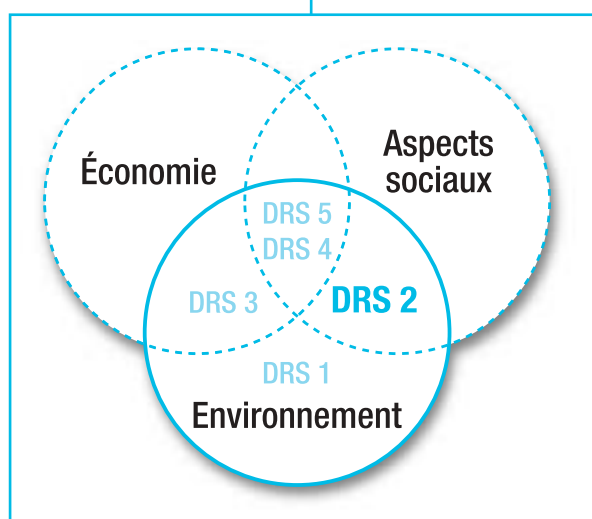
Service d'information sur les espèces (SIS)

Le SIS permettra aux spécialistes de la conservation, aux gestionnaires de ressources, aux enseignants et aux décideurs d'intégrer des données sur les effectifs et la répartition des espèces dans leurs décisions. Il permettra en outre à ses utilisateurs de déterminer les niveaux de menace pesant sur les espèces; les mesures de conservation prises pour renverser le déclin des espèces ; les actions nécessaires en matière de conservation; et les sources d'information à l'appui.

Domaine de résultats stratégique 2 : Justice sociale

Chercher à mieux comprendre le rôle de la société et de la justice sociale dans la conservation de la biodiversité

La justice sociale renvoie au droit de toute personne à un niveau de vie suffisant⁹ et à la nécessité d'une répartition juste et équitable des avantages et des coûts inhérents à la conservation et à l'utilisation des systèmes naturels entre différents groupes sociaux et individus.¹⁰ La justice sociale est une condition préalable de la conservation et de l'utilisation plus durable des ressources naturelles.



L'UICN a fait œuvre de pionnier en intégrant des considérations de justice sociale dans ses politiques, programmes et projets de conservation aux niveaux local, national, régional et mondial. Elle continue à travailler, avec ses membres et partenaires, sur différents thèmes afférents à la justice sociale dans le contexte de la conservation, tels que besoins et intérêts des populations autochtones et traditionnelles, égalité entre les sexes, pauvreté, régime foncier et droits aux ressources naturelles, sécurité environnementale et vulnérabilité écologique.

L'UICN s'attache de plus en plus à trouver des moyens de contribuer réellement à faire reculer la pauvreté par une conservation socialement responsable. Elle s'est engagée à appuyer les Objectifs de développement du millénaire, en encourageant et en suivant une approche de la conservation orientée vers l'élimination de la pauvreté. Cette démarche consiste à garantir que l'utilisation durable des ressources biologiques vise véritablement à aider les plus pauvres à se doter de moyens d'existence viables et suffisants.

Respecter cet engagement dans la réalité représente un défi de taille, notamment parce que nombre de questions concernant les liens entre pauvreté et conservation ou entre justice sociale et conservation demeurent sans réponse. Au titre du DRS 2, l'UICN s'attachera à approfondir les connaissances sur l'interdépendance entre la justice sociale et la gestion de la biodiversité, ainsi que sur les aspects de la justice sociale qui sont les causes sous-jacentes de la perte de biodiversité.

⁹ Voir la Charte internationale des droits de l'homme (Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels, Article 11, 2 ; Déclaration universelle des droits de l'homme, Art. 25) et autres instruments tels que la Déclaration sur le progrès social et le développement, qui demande l'élimination des inégalités.

¹⁰ Voir la Politique sur l'équité sociale en matière de conservation et d'utilisation durable des ressources naturelles, énoncée par l'UICN.

Le bien-être humain dépend de la diversité biologique

L'UICN étudie des stratégies pour relier les moyens d'existence à la conservation de la biodiversité – par exemple, en investissant dans des utilisations durables des ressources naturelles telles que le prélèvement de produits forestiers non ligneux, ou en soutenant des entreprises communautaires comme l'écotourisme aux abords des aires protégées. L'Union reconnaît cependant qu'à court terme, l'amélioration des moyens d'existence et la conservation ne coïncident pas nécessairement, et que des concessions sont souvent nécessaires. Un enjeu majeur pour l'UICN consiste à trouver les moyens de garantir le partage équitable, du niveau local au niveau mondial, des coûts et avantages associés à la conservation des espèces et des écosystèmes.

2.1C Meilleure compréhension de l'interdépendance entre la justice sociale et la conservation de la biodiversité

Il est impossible d'éliminer réellement et durablement la pauvreté sans une connaissance approfondie de la dimension environnementale de questions telles que la richesse et le comportement des consommateurs, le bien-être humain, les coûts et les critères de choix en matière de conservation et de développement dans les régions frappées par la pauvreté.

Exemple d'initiative prévue à ce titre dans le cadre du Programme :

- *Amener les gouvernements nationaux à reconnaître le rôle des populations autochtones et des communautés locales dans l'établissement et la gestion des aires protégées, y compris les aires de conservation communautaires.*

2.2C Des outils et des méthodes sont disponibles pour intégrer les considérations de justice sociale dans les politiques et les pratiques de conservation et d'utilisation durable de la biodiversité

Lutter contre la pauvreté par le biais de la conservation requiert, de tous les acteurs concernés, des approches créatives et novatrices leur permettant de mener une action de conservation efficace et sensible à la pauvreté. Des outils et des méthodes doivent être mis au point (et constamment améliorés) pour appuyer cette démarche, en se fondant sur les connaissances tirées du résultat 2.1.

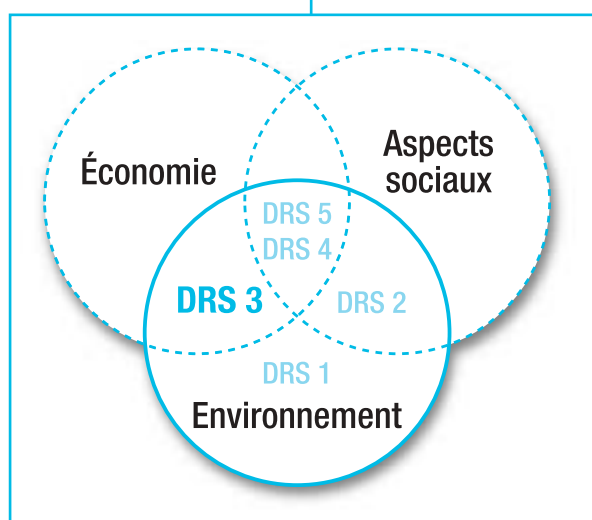
Exemple d'activité prévue à ce titre :

- *Élaborer et mettre à disposition des méthodes et des outils pour mesurer les incidences des politiques et pratiques d'utilisation durable sur les moyens d'existence.*



Domaine de résultats stratégique 3 : Incitations et financement pour la conservation

Une meilleure connaissance des mécanismes d'incitation et de financement en vue d'une conservation efficace de la biodiversité



Toute tentative de conservation de la nature qui méconnaît les incitations économiques et sociales conduisant à la perte de diversité biologique est vouée à l'échec. Au travers des trois résultats suivants, l'UICN s'emploiera à mieux comprendre les défaillances du marché et les distorsions induites par les politiques, qui favorisent l'utilisation non durable des ressources. Elle insistera en outre sur l'importance de la santé des écosystèmes, et cherchera d'autres solutions pour corriger les incitations perverses du marché et accroître les flux financiers en faveur de la conservation de la biodiversité. De telles informations sont nécessaires, aussi bien aux responsables de la conservation qu'aux décideurs et aux

entrepreneurs cherchant à trouver des compromis équilibrés entre environnement et économie.

3.1C Meilleure compréhension de la façon dont les marchés, les institutions et les forces socio-économiques créent des incitations positives ou négatives à la conservation et à l'utilisation durable de la biodiversité

L'expansion récente de la production de biens et services, de la consommation et du commerce a considérablement accentué les

L'engagement du secteur privé

Les organisations de conservation sont de plus en plus sollicitées par des entreprises désireuses de collaborer avec elles sur diverses questions environnementales et de développement. Cette situation traduit un changement dans les valeurs et les pratiques de nombreuses grandes entreprises, de plus en plus conscientes qu'une bonne gestion de l'environnement est une condition essentielle de la réussite des affaires. Un certain scepticisme demeure néanmoins quant à l'engagement des entreprises privées en matière de développement durable et de conservation de la biodiversité. L'UICN cherche à associer le secteur privé à des efforts de conservation transparents, cohérents et reposant sur des principes et des priorités clairement établis, tout en s'attachant à garantir l'indépendance des organismes de conservation concernés.

pressions imposées aux ressources naturelles. Deux facteurs sont particulièrement préoccupants à cet égard : l'expansion rapide du commerce international des biens et services, et l'intégration internationale des marchés des capitaux. Nombreux sont ceux qui estiment que l'accélération du rythme de la mondialisation économique est en train de dépasser la capacité des gouvernements locaux et nationaux et des institutions multilatérales d'assurer la surveillance et la régulation du marché dans l'intérêt public. L'UICN peut les aider en leur fournissant des informations et des outils analytiques pour évaluer les impacts du changement économique sur l'utilisation des ressources naturelles, et en leur suggérant des approches garantissant que les marchés, le commerce et les activités financières appuient la conservation de la biodiversité et l'utilisation durable au lieu de les entraver. Une meilleure compréhension des processus qui sous-tendent le changement économique et de leurs effets sur les écosystèmes peut aider non

seulement les responsables de la conservation à définir les menaces les plus urgentes et les possibilités, mais aussi les décideurs et les entreprises à réduire au minimum les dommages causés à l'environnement.

Exemple d'activité prévue à ce titre dans le cadre du Programme 2005–2008 :

- *Étudier l'incidence de la mondialisation, du commerce et des forces du marché sur la conservation de la diversité biologique et la gestion des ressources naturelles.*



3.2C Des outils et des méthodes sont disponibles pour évaluer les avantages comparatifs des valeurs économiques, sociales et environnementales

L'UICN encouragera l'élaboration et la mise en œuvre de méthodes d'évaluation économique des valeurs environnementales et d'analyse des compromis à faire entre justice sociale, efficacité économique et qualité de l'environnement. Il s'agit d'un premier pas important vers l'internalisation des coûts et avantages de la conservation de la biodiversité dans les investissements publics et privés et dans les décisions stratégiques.

Exemples :

- *Mise au point d'outils et de méthodes permettant d'intégrer les valeurs des ressources naturelles dans les processus décisionnels et les pratiques de gestion.*

- *Élaboration de méthodologies pour évaluer les coûts et avantages respectifs des perspectives économiques, sociales et environnementales.*

3.3C Des approches améliorées pour intégrer les valeurs environnementales et économiques dans les processus décisionnels, y compris des méthodes permettant de mobiliser des moyens financiers nouveaux et supplémentaires pour la conservation de la biodiversité

Les marchés financiers peuvent créer des incitations positives ou négatives pour la conservation de la biodiversité. L'UICN vise à mobiliser différents acteurs du secteur privé afin que les investisseurs privés considèrent la conservation de la biodiversité comme faisant partie intégrante de la bonne pratique professionnelle, et finissent par devenir des agents du développement durable. L'UICN vise également à aider les gouvernements à mettre en place les cadres et les incitations nécessaires pour stimuler les investissements durables.

Un financement durable pour les aires protégées

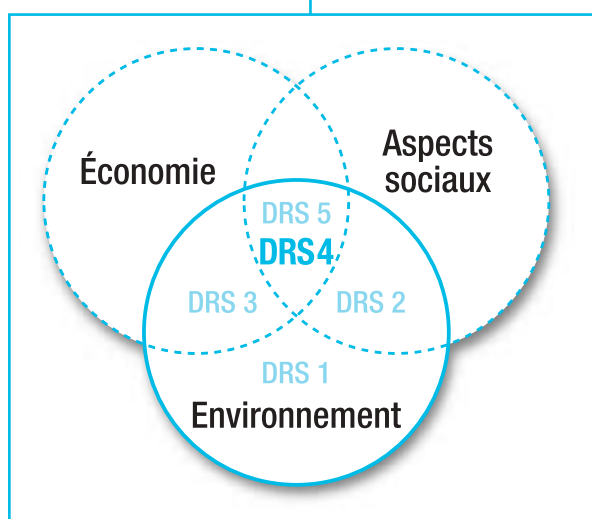
L'une des principales recommandations du Ve Congrès mondial sur les parcs de l'UICN tenu en 2003 a porté sur la nécessité de diversifier et de stabiliser les flux financiers en faveur des aires protégées, notamment par des incitations et un soutien adéquats à la mise en œuvre de divers mécanismes de financement et par des méthodes efficaces de gestion. La Commission mondiale des aires protégées a commencé à fournir un appui sous forme de lignes directrices sur le financement durable des aires protégées en Asie de l'Est et poursuivra ses travaux dans d'autres régions ces prochaines années.

Exemple d'activité prévue à ce titre dans le cadre du Programme 2005–2008 :

- *Définir et mettre au point d'autres mécanismes de financement pour favoriser la viabilité des aires protégées.*

Domaine de résultats stratégique 4 : Accords, processus et institutions internationaux au service de la conservation

Encourager et soutenir la conservation réelle, efficace et équitable de la biodiversité à l'échelon international



Les accords internationaux et les dispositions institutionnelles qui les sous-tendent (y compris les secrétariats et les organes consultatifs) sont des éléments importants de la gouvernance environnementale. Ils recouvrent l'ensemble des instruments juridiques contraignants et non contraignants, ainsi que les initiatives volontaires de certaines entreprises multinationales et des partenariats public-privé à l'exemple du Fonds Carbone de la Banque mondiale.

L'UICN a joué un rôle central dans l'élaboration et la mise en œuvre des grandes conventions relatives à la biodiversité, notamment en leur fournissant des conseils techniques par l'entremise de sa Commission du droit de l'environnement.

L'UICN est aussi une instance qui permet aux acteurs gouvernementaux et non gouvernementaux de se réunir, de négocier et de chercher des réponses à des problèmes litigieux comme les barrages et l'impact des industries extractives sur la biodiversité.

L'UICN et la Convention sur la diversité biologique

La Convention sur la diversité biologique (CDB), signée lors du Sommet de la Terre à Rio et entrée en vigueur fin 1993, compte aujourd'hui 188 Parties. Ses 22 articles de fond couvrent l'essentiel des préoccupations de l'UICN, de la planification aux inventaires, en passant par les aires protégées, la communication et les mesures d'incitation. C'est elle qui a établi la politique intergouvernementale sur des thèmes tels que la conservation des plantes, les populations autochtones, la diversité biologique forestière, l'utilisation durable, l'approche par écosystème et les espèces exotiques envahissantes. Son Protocole de Cartagena sur la prévention des risques biotechnologiques (avec 87 Parties) régit le transfert, la manipulation et l'utilisation sans risque des organismes vivants modifiés. L'UICN a été associée très étroitement à la CDB dès ses débuts et collabore activement avec ses Parties et d'autres organismes pour que les décisions prises dans le cadre de la CDB soient bien traduites dans la réalité.

L'UICN s'attache à renforcer son influence sur un plus large éventail d'institutions internationales et de processus tels que le commerce et la responsabilité sociale et environnementale des entreprises.

Ce domaine de résultats stratégique définit essentiellement l'action que doit mener l'UICN pour renforcer les processus multilatéraux d'élaboration des politiques et la responsabilité sociale des entreprises multinationales ayant un impact sur la biodiversité.

4.1C Une meilleure compréhension de la façon dont les accords internationaux peuvent aider la conservation de la biodiversité et le développement durable à devenir plus adéquats, plus efficaces et plus équitables



Bien que l'essentiel des conseils techniques sur la conservation de la biodiversité que l'UICN prodigue à ces accords internationaux relèvent des DRS 1 à 3, il existe un besoin d'informations et d'analyses spécifiques et intégrées au niveau international. L'analyse intégrée établit une liaison explicite entre la conservation et le développement durable efficace, et aide la société à suivre les progrès accomplis dans la réalisation des Objectifs de développement du millénaire.

Exemple d'activité prévue à ce titre :

- *Recenser et corriger les défaillances des accords multilatéraux sur l'environnement en ce qui concerne la protection et la gestion des espèces, des habitats et des paysages au niveau régional.*

4.2A Une capacité plus grande, pour les décideurs, de comprendre et promouvoir la pertinence et l'efficacité des accords internationaux ayant un impact sur la conservation de la biodiversité

La multiplicité et la complexité des accords internationaux ayant une incidence sur la conservation de la biodiversité, qu'ils soient intergouvernementaux ou relèvent du secteur privé, peuvent laisser perplexe. L'UICN s'attachera à aider les décideurs de tous les secteurs concernés à mieux comprendre et à promouvoir les accords internationaux ayant un impact sur la conservation de la biodiversité, à l'échelle tant locale que nationale, régionale et mondiale.

Initiative du Programme illustrant le travail de l'UICN à cet égard :

- *Dans le cadre des grands débats et processus internationaux et régionaux sur les forêts, aider les décideurs à reconnaître la synergie entre les accords internationaux, y compris dans les*

secteurs autres que la foresterie, notamment en ce qui concerne la restauration des paysages forestiers, les aires protégées forestières, la participation communautaire à la gestion des forêts, les incendies de forêt, l'application des lois et la gouvernance dans le contexte des forêts.

L'Accord de Durban

L'Accord de Durban, principal produit d'information grand public du Ve Congrès mondial sur les parcs de l'UICN, propose un nouveau modèle pour les aires protégées. Cet accord célèbre le rôle des aires protégées vis-à-vis de la réalisation des objectifs de la conservation et du développement, et insiste sur les nouvelles stratégies de gestion collaboratives qui privilégient la participation des communautés locales au processus décisionnel et le partage des avantages avec elles.

4.3A Une participation de tous les acteurs concernés à l'élaboration, à la mise en œuvre, à la révision et à l'adaptation des instruments internationaux ayant un impact sur la conservation de la biodiversité

Pour participer aux processus internationaux, il faut bien comprendre les sujets à traiter et les 'codes de conduite' propres à chaque situation. L'UICN vise à encourager les décideurs du secteur public et tous les autres acteurs de la conservation et du développement durable à participer activement aux processus décisionnels touchant à la conservation, y compris l'élaboration, la planification, la mise en œuvre et le suivi.

Exemple d'activité de l'UICN pour atteindre ce résultat:

- *Aider les Comités nationaux et régionaux, ainsi que les Commissions, à encourager la participation aux accords et aux processus multilatéraux sur l'environnement.*

4.4G Des instruments internationaux sur l'environnement plus pertinents et plus efficaces

Il est nécessaire d'améliorer l'efficacité tant interne qu'externe des nombreux instruments internationaux existants en matière de conservation de la biodiversité, y compris les accords multilatéraux sur l'environnement (AME). En outre, ces instruments doivent tenir compte des nouveaux enjeux internationaux que sont l'éradication de la pauvreté et la viabilité des moyens d'existence. En collaboration avec les gouvernements, l'UICN s'attachera à mettre en évidence, aux niveaux régional et mondial, les possibilités de synergie et de liens entre ces instruments de conservation de la biodiversité, et entre ces instruments et le développement durable.

Exemple d'activité prévue à ce titre :

- *Donner aux gouvernements et à la société civile les moyens de démontrer globalement comment l'application des accords internationaux relatifs à la conservation des zones humides contribue à la réalisation des objectifs nationaux prioritaires, y compris, le cas échéant, à la réduction de la pauvreté.*

4.5G Les accords internationaux ne portant pas sur l'environnement encouragent la conservation de la biodiversité en tant que facteur clé de la réussite du développement durable

Les décisions prises par une multitude d'instances internationales, en dehors du champ traditionnel de la conservation (par exemple le commerce), ont aussi une incidence sur la conservation de la biodiversité. L'UICN s'associera de façon stratégique à ces divers instruments pour promouvoir la conservation de la biodiversité et les liens avec le développement durable.

Exemple d'activité prévue à ce titre :

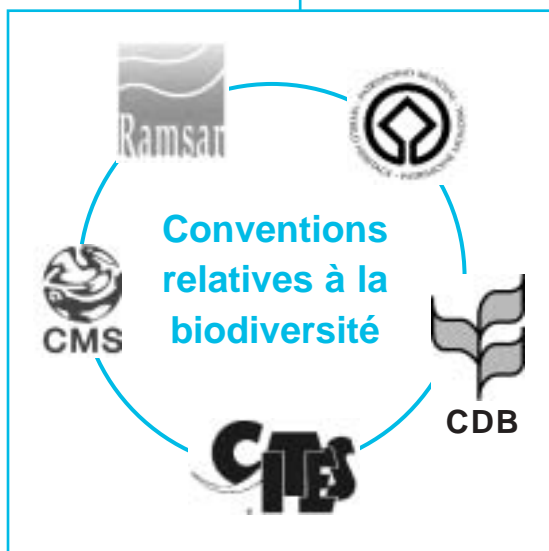
- *Faire en sorte que trois accords régionaux sur le commerce appliquent les critères de conservation de la biodiversité et de développement durable.*

4.6G Les entreprises multinationales soutiennent la conservation de la biodiversité

En tant qu'acteur clé des activités mondiales de développement durable, le secteur privé est appelé à jouer un rôle grandissant dans la conservation de la biodiversité. Par une responsabilité sociale et environnementale accrue et par des accords appuyant la bonne gouvernance, les entreprises internationales peuvent devenir des partenaires importants de la conservation et du développement durable.

Par exemple :

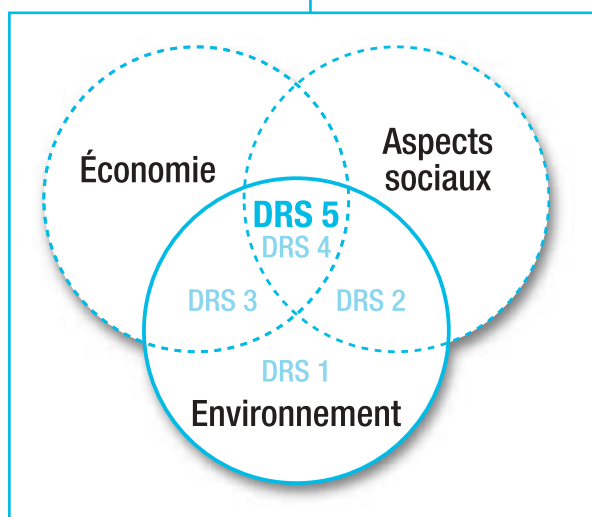
- *Faire en sorte que de grandes entreprises privées intègrent la conservation de la biodiversité dans leur ligne de conduite et dans leur responsabilité sociale.*



Domaine de résultats stratégique 5 : Écosystèmes et moyens d'existence durables

Garantir la gestion durable et efficace des écosystèmes, en conciliant les objectifs sociaux, économiques et environnementaux sur le plan local, national et international

Des paysages terrestres et marins bien gérés constituent la base du développement durable et de la sécurité humaine. Si tout le monde dépend des biens et services fournis par les écosystèmes, les groupes défavorisés comme les pauvres, les femmes et les minorités ethniques sont les plus vulnérables aux changements environnementaux. Par conséquent, une bonne gestion des écosystèmes est indispensable pour traiter les causes sous-jacentes de la perte de biodiversité, et une condition essentielle pour réaliser les Objectifs de développement du millénaire.



Le travail de l'UICN en matière de gestion des écosystèmes, sur le plan international, national et local, est fondé sur sa connaissance évolutive des processus écologiques, sociaux et économiques, des dispositions institutionnelles et des régimes juridiques qui ont une incidence

sur les systèmes naturels, et cette connaissance contribue, à son tour, à l'établissement du programme de recherche et d'activités.

L'UICN favorise une gestion intégrée des écosystèmes, conciliant justice sociale, efficacité économique et durabilité écologique, par différents moyens consistant notamment à :

- **élaborer et diffuser des outils, méthodes et systèmes d'aide à la décision** permettant aux populations d'opérer, en connaissance de cause, des choix conciliant les objectifs de la conservation de la biodiversité et les objectifs du développement humain ;
- **faciliter le renforcement des compétences et des capacités des secteurs marginalisés afin de leur permettre de participer** d'une façon significative aux mécanismes de gouvernance locaux et nationaux ;
- **promouvoir l'utilisation efficace et la répartition équitable** des biens et des services d'écosystèmes bien gérés en intégrant les impératifs sociaux dans les plans et les stratégies de gestion ;

L'approche écosystémique

L'approche écosystémique est une stratégie de gestion intégrée des sols, des eaux et des ressources biologiques, qui encourage la conservation et l'utilisation durable de manière équitable. Elle vise en particulier à :

- maintenir les fonctions et services des écosystèmes ;
- soutenir les moyens d'existence ;
- garantir le partage équitable des avantages entre tous les acteurs ;
- promouvoir une gestion adaptative, pour permettre aux populations de faire des choix éclairés ;
- décentraliser la gestion, pour donner aux populations les moyens de gérer leurs propres ressources ;
- encourager la coopération intersectorielle pour parvenir à une plus grande efficacité par le biais de partenariats.

- améliorer l'efficacité des processus politiques internationaux, nationaux et infranationaux en permettant à toutes les parties prenantes de participer aux décisions relatives à la gestion et à la remise en état des écosystèmes.

Au cours des dernières décennies, les pouvoirs publics nationaux ont délégué un nombre croissant de responsabilités liées à la gestion des ressources naturelles aux autorités locales, au secteur privé, aux collectivités locales et aux groupes d'utilisateurs. L'UICN collabore avec tous ces acteurs au partage des connaissances, au renforcement des capacités, à l'autonomisation des groupes marginalisés et à l'amélioration de la gouvernance environnementale.

5.1C Une meilleure compréhension de la manière de concilier les objectifs sociaux, économiques et environnementaux dans la gestion et la remise en état des écosystèmes

Ce résultat représente une intégration des connaissances issues des DRS 1, 2 et 3. Une approche efficace de la gestion des écosystèmes nécessite des connaissances intégrées pour garantir la prise en compte des réalités économiques et sociales dans le cadre de la conservation et de l'utilisation des systèmes naturels.

Par exemple :

- *l'UICN s'attache à aider les acteurs clés du secteur privé à mieux comprendre qu'ils dépendent de la conservation équitable et de l'utilisation durable de la diversité biologique et qu'ils peuvent y contribuer.*

5.2C Des outils et méthodes pour la gestion intégrée et la remise en état des écosystèmes

La capacité de prendre de bonnes décisions dépend largement des connaissances disponibles et de la capacité de les utiliser et de les appliquer. Toute une gamme d'outils et de méthodes est nécessaire sur le plan national et local pour gérer les écosystèmes tout en garantissant aux populations des avantages et une durabilité écologique.

Exemples d'éléments du Programme qui contribuent à ce résultat :

- *Mise à disposition de méthodes rentables de remise en état des écosystèmes, améliorant la biodiversité tout en réduisant la pauvreté.*

- *Mise au point d'outils de gestion permettant de concilier les préoccupations sociales, économiques et environnementales dans le secteur de la pêche artisanale.*

5.3A Les acteurs font des choix éclairés et négocient des résultats qui permettent de concilier les impératifs de la conservation de la biodiversité et du développement humain

L'UICN facilite l'autonomisation des parties prenantes en renforçant les capacités, afin de s'assurer que leurs décisions contribuent à la conservation des biens et services fournis par les écosystèmes et favorisent le bien-être humain. Les coûts et les avantages des décisions prises en matière de conservation et de développement sont souvent inégalement partagés entre les différents secteurs de la société.

Particulièrement dépendants des ressources naturelles, des groupes défavorisés tels que les pauvres – dont un grand nombre sont des femmes – sont par conséquent vulnérables à cet égard. L'UICN s'emploie à renforcer les capacités d'une large gamme de parties prenantes et à créer des conditions leur permettant de négocier des résultats plus bénéfiques, tant pour eux-mêmes que pour les systèmes naturels dont ils dépendent.

Exemples illustrant cette approche :

- *Les capacités d'évaluation de l'état de la biodiversité des ONG de conservation et des ministères de l'Environnement s'améliorent.*
- *La participation des acteurs clés à la gestion des bassins versants garantit une prise de décision plus avisée en matière de gestion intégrée des ressources naturelles.*
- *Grâce à des initiatives telles que le Réseau mondial d'apprentissage pour la conservation, l'UICN sera en mesure de fournir à des*

professionnels de différents secteurs et disciplines, dans le monde entier, des modules pluridisciplinaires de télé-enseignement permanent sur la gestion des ressources naturelles et le développement durable.

5.4G Les politiques, lois et dispositions institutionnelles nationales et infranationales intègrent mieux le bien-être humain dans la conservation de la biodiversité

Répondre aux impératifs du développement humain, particulièrement dans les zones rurales, dépend de l'utilisation durable des ressources naturelles. L'UICN aide les autorités nationales et locales à élaborer et à mettre en œuvre des politiques, des lois et des dispositions institutionnelles qui facilitent la conservation et qui renforcent la durabilité de l'utilisation des ressources naturelles.

Restauration des paysages forestiers

L'UICN encourage les initiatives de restauration des paysages forestiers qui, au lieu de se contenter de rétablir le couvert forestier, font en sorte que les paysages forestiers fournissent l'assemblage de biens et services nécessaire pour répondre aux besoins de la conservation et du développement. Elle opère à une échelle qui permet aux populations les plus directement concernées de négocier, comprendre et accepter les conséquences des compromis pour les utilisateurs des terres.

Par exemple :

- *Les activités stratégiques par pays de l'UICN traduisent fidèlement les préoccupations d'ordre social, avec une insistance particulière sur la justice sociale, la pauvreté, et les droits.*

5.5G Les structures de gouvernance tiennent compte des droits, des responsabilités et des intérêts des différents acteurs et favorisent leur participation équitable à la prise de décision relative à la conservation de la biodiversité et au développement humain

Depuis longtemps, l'UICN reconnaît l'importance de la participation de tous les acteurs à la prise de décision relative à l'environnement et à la gestion des ressources naturelles. Dans les zones rurales, les pauvres, les populations autochtones, les femmes et les enfants ont souvent un rôle déterminant à jouer dans la réussite des mesures de conservation et de développement durable. Pourtant, leurs intérêts et leurs besoins sont rarement pris en considération lors de la mise en place des structures de gouvernance. L'UICN aide les organismes gouvernementaux, les groupes d'utilisateurs et d'autres organisations de base de la société civile, ainsi que le secteur privé, à élaborer et mettre en place des structures de gouvernance efficaces et équitables pour la gestion des ressources naturelles.



Par exemple :

- *En tenant compte des droits et des intérêts des femmes dans les structures de gouvernance locales et en favorisant leur participation équitable à ces processus.*

Domaine de résultats stratégique 6 : Application du Programme

Établir et entretenir les systèmes dont nous avons besoin pour garantir l'application pratique et efficace du Programme de l'UICN

Pour gérer efficacement la mise en œuvre du Programme, l'UICN doit être en mesure de s'adapter au changement, d'améliorer continuellement sa capacité et son efficacité institutionnelles, et de garantir la clarté des politiques et des valeurs institutionnelles. Qui plus est, l'UICN a besoin d'une approche qui lui permette de tirer des leçons de l'expérience, de gérer les connaissances et d'intégrer les enseignements dans son Programme, tout en veillant à obtenir les meilleurs résultats possibles avec les ressources dont elle dispose. Bref, le Domaine de résultats stratégique 6 a pour but de garantir l'efficacité, la capacité d'adaptation et la fiabilité de l'UICN.

Le DRS 6 englobe l'ensemble des systèmes, mécanismes et procédures d'appui institutionnels indispensables à la mise en œuvre du Programme de l'UICN. Les huit résultats du DRS 6 sont décrits ci-après. Contrairement aux résultats que recouvrent les DRS 1 à 5, ils ne sont pas reliés aux trois piliers de la Stratégie du Programme de l'UICN (Connaissance, Autonomisation et Gouvernance), étant donné qu'ils ont trait uniquement à l'exécution du Programme, et non pas à ses effets sur la nature et sur l'homme.

6.1 Gouverner l'Union – Les organes directeurs de l'UICN sont structurés et appuyés de façon à optimiser le rendement et l'impact de l'organisation

Pour que le système de gouvernance de l'UICN soit efficace, le Secrétariat doit assumer diverses fonctions d'appui à la gouvernance de l'Union, à tous les niveaux, y compris le Congrès mondial de la nature, le Conseil et son Bureau, les comités, les groupes d'étude, les groupes de travail du Conseil, les structures nationales et régionales, et les fonctions du Directeur général liées à la gestion du Secrétariat.

La Stratégie de l'UICN relative aux membres

La Stratégie de l'UICN relative aux membres vise à fournir la base d'une compréhension commune et d'une vision collective du rôle et de l'impact des membres de l'UICN dans la formulation et l'application du Programme. Cette stratégie appelle le Secrétariat à tout mettre en œuvre pour associer les membres plus stratégiquement à la réalisation de la Mission de l'Union.

Les six Commissions de l'UICN ont aussi leurs propres structures de gouvernance et d'interaction avec les membres, le Conseil, le Congrès mondial de la nature et le Secrétariat de l'Union. Les fonctions de gouvernance des Commissions sont étayées par leurs propres structures institutionnelles, ainsi que par leurs correspondants auprès du Secrétariat.

Exemples d'actions incluses dans ce résultat :

- *Soutien au Congrès mondial de la nature.*
- *Soutien au Conseil de l'UICN, et à ses comités, de même qu'aux équipes de travail et autres groupes établis par le Conseil, aux Comités régionaux, Forums régionaux, Comités nationaux et autres organes similaires jouant un rôle dans la gouvernance de l'Union.*
- *Soutien à la gouvernance des Commissions, y compris les comités directeurs et les organes exécutifs.*

6.2 Évolution du Programme de l'UICN – Le Programme évolue conformément aux actions de conservation requises et aux enseignements tirés

Le Programme de l'UICN est régulièrement mis à jour en réponse à l'évolution de la situation dans le monde, par le biais de consultations et de l'intégration des enseignements tirés (surveillance continue et évaluation), tant pour les effets sur la conservation que pour l'application du Programme, aux niveaux mondial, régional, national

et local. Ce résultat recouvre toutes les activités ayant trait aux processus de planification stratégique, à la planification du Programme, et à la planification opérationnelle et financière du Secrétariat et des Commissions. Il inclut également les activités visant à garantir le maintien de la pertinence et de l'esprit d'innovation dans le cadre du Programme, de même que toutes les activités entreprises pour coordonner ce travail.

En 2002, l'UICN a considérablement amélioré sa capacité de faire face à l'innovation et aux nouveaux enjeux, grâce à son Fonds pour l'innovation (Fonds 3I-C¹¹). Ce Fonds l'aidera en outre à mieux cerner et traiter les nouveaux enjeux. Les capacités de l'Union à cet égard seront également renforcées par une série d'initiatives multisectorielles, limitées dans le temps, intégrant les travaux des Commissions, du Secrétariat, des membres et des partenaires sur des questions thématiques et géographiques nouvelles et émergentes, telles que l'amélioration des liens entre la réduction de la pauvreté et la conservation et entre le secteur privé et la conservation.

Aperçu du système d'évaluation de l'UICN

- Les méta-évaluations annuelles fournissent une analyse et une synthèse des évaluations de l'UICN à tous les niveaux.
- Les résultats concernant la prise en compte des conclusions des évaluations dans le Programme de l'UICN font l'objet de rapports annuels.
- Une base de données sur les évaluations contient toutes les évaluations réalisées par l'UICN depuis 1994.
- Du matériel de soutien et un renforcement des capacités sont fournis pour améliorer les compétences du personnel de l'UICN en matière d'évaluation.

¹¹ Le Fonds 3I-C est un système d'incitations positives qui aide l'UICN à s'adapter à un monde en mutation et oriente le cours des activités programmatiques à venir. Ce Fonds a pour vocation de catalyser l'Innovation, promouvoir l'Intégration, produire des Informations et stimuler la Communication.

Exemples d'activités faisant partie de ce résultat :

- *Planification annuelle et intersessions du Programme et élaboration du mandat des Commissions.*
- *Planification opérationnelle et financière.*



6.3 Apprentissage et gestion des connaissances – Les enseignements tirés sont mis à profit pour l'élaboration du Programme et l'accomplissement de la Mission de l'UICN

La gestion des connaissances passe par la collecte, l'analyse, le stockage, l'accès, l'apprentissage et la communication des données et des informations. Les groupes cibles à cet égard incluent le personnel du Secrétariat, les membres, les Commissions, les partenaires et d'autres organisations et éléments constitutifs.

Par exemple :

- *Gestion de bases de données et de systèmes de gestion de données tels que le Réseau de connaissances de l'UICN, le Système d'information sur les espèces et PALNet.*
- *Fonctionnement de la librairie de la conservation (Conservation Bookstore) de l'UICN.*
- *Suivi et évaluation des programmes et projets.*

6.4 Financement – Dégager des ressources financières pour garantir l'application effective de la Mission et du Programme de l'UICN

Malgré la confiance que les donateurs lui accordent, l'UICN est largement tributaire du financement des projets pour la mise en œuvre de ses programmes. La stratégie de financement de l'UICN met l'accent sur l'accroissement de ses ressources financières, mais surtout sur la diversification de sa base de financement et sur l'amélioration de sa flexibilité dans l'utilisation de ces fonds. L'approche adoptée par l'UICN en matière de financement vise à conserver et renforcer la confiance des donateurs, et à accroître la sécurité financière de l'organisation. Cette approche devrait permettre à l'Union de se concentrer plus stratégiquement sur l'obtention de résultats en matière de conservation, et de moins privilégier l'approche orientée vers les projets. Enfin, l'UICN cherchera les moyens d'établir une base de financement durable.

Exemples d'activités relevant de ce résultat :

- *Accroître le niveau des fonds non affectés et affectés en négociant des accords-cadres et des accords de programme à l'échelle mondiale et régionale.*
- *Obtenir l'appui financier de fondations en Europe et aux États-Unis.*

6.5 La capacité d'exécution – Appuyer, adapter et renforcer les capacités et les moyens du Secrétariat, des Commissions, des membres et des partenaires en vue de l'application pratique du Programme de l'UICN

Outre la production de ressources financières décrite ci-dessus (résultat 6.4), un autre facteur joue un rôle déterminant dans la capacité qu'a l'UICN d'appliquer son Programme : son aptitude à mobiliser tous ses éléments constitutifs (membres, Commissions, Secrétariat, partenaires et groupes cibles) pour accomplir sa Mission.

Les principales activités encouragées à ce titre sont les suivantes :

- *La participation active des membres, des Commissions et des partenaires à la formulation, à l'application et à l'évaluation du Programme.*
- *Les compétences et les capacités acquises, entre autres, par le personnel et les membres des Commissions de l'UICN pour ce qui est de l'application du Programme.*

6.6 Politiques et systèmes opérationnels – Des politiques et des structures internes adaptées aux besoins de l'Union et de son Programme, et mises en œuvre à tous les niveaux

La gestion et la coordination du Programme de l'UICN exigent toute une série de politiques et de structures globales mais néanmoins souples. Ce résultat comprend les activités du Comité exécutif de gestion du Secrétariat, du Groupe du Programme et des politiques, de l'Équipe du budget et d'autres structures de l'organisation, ainsi que de leurs équivalents régionaux et au sein des Commissions. Ce résultat englobe aussi la mise en place d'une politique de gestion dans des domaines tels que les ressources humaines et le financement. C'est par le biais de politiques et de structures de gestion efficaces que l'on parvient à une amélioration globale des performances, à un contrôle de la qualité et au respect des normes.

Exemples d'activités dans ce domaine :

- *Les fonctions des comités, des équipes de gestion, des groupes d'étude, etc.*
- *La formulation des politiques (programme et administration).*

6.7 Gestion – Des procédures internes en place, relatives aux normes de meilleure pratique, à la responsabilité et aux incitations, soutiennent l'application du Programme de l'UICN

Des procédures internes doivent être mises en place pour garantir la mise en œuvre effective des politiques et des systèmes institutionnels de l'UICN. Le Secrétariat de l'Union s'est engagé à améliorer constamment les procédures de gestion internes et, par voie de conséquence, à renforcer son soutien aux membres, aux Commissions et aux partenaires

de l'UICN. Ce résultat inclut des procédures internes, périodiques et régulières, applicables à la gestion des programmes ainsi que des ressources financières et humaines.

Les activités prévues au titre de ce résultat sont les suivantes :

- *Établissement de rapports et responsabilité en matière de Programme et de financement.*
- *Gestion des ressources humaines et du comportement professionnel.*

6.8 Mobilisation institutionnelle – Les membres et partenaires de l'Union, ainsi que d'autres institutions, sont encouragés à œuvrer dans le sens de la vision et de la Mission de l'UICN

Pour être efficaces, le Secrétariat et les membres des Commissions de l'UICN doivent mobiliser toute une gamme d'organisations et de particuliers préoccupés par la conservation, ainsi qu'un large éventail d'acteurs susceptibles de favoriser ou, au contraire, de freiner les progrès de la durabilité. Cette démarche suppose un investissement dans l'appui aux membres, aux Commissions, aux activités de communication et de publication, à la représentation dans les enceintes internationales, nationales et locales, et à l'établissement de partenariats avec toute une gamme d'institutions multilatérales, d'organisations techniques et de recherche, d'associations professionnelles et d'entreprises.

Exemple d'activités de l'UICN prévues à ce titre :

- *Les relations avec les membres et la mobilisation de nouveaux membres et de partenaires potentiels.*
- *La communication externe – au moyen du site Web, des divers bulletins, de Planète Conservation et de contacts avec les médias.*

Références

Une liste de références complète peut être obtenue auprès de l'UICN.

UICN (1995). *La Stratégie de l'UICN – Union mondiale pour la nature*, adoptée à la 19e Session de l'Assemblée générale de l'UICN.

UICN (2000). *Policy on Social Equity in Conservation and Sustainable Use of Natural Resources*. Adoptée par le Conseil de l'UICN, février 2000. Akbar et Lvovsky (2000).

UICN (2001). *Biodiversité dans le développement. L'approche stratégique pour intégrer la biodiversité dans la coopération au développement*. Commission européenne, Belgique ; UICN, Gland, Cambridge ; DFID, Londres.

UICN/PNUE/WWF (1991). *Sauver la Planète : Stratégie pour l'avenir de la vie*. Gland, Suisse.

Prescott-Allen, Robert (2001). *The Wellbeing of Nations*. Washington: Island Press.

Abréviations et acronymes

AME	accord multilatéral sur l'environnement
CDB	Convention sur la diversité biologique
CE	Commission européenne
DFID	Department for International Development (Royaume-Uni)
DRS	Domaine de résultats stratégique
ECOLEX	Banque de données sur le droit de l'environnement
EM	Évaluation des écosystèmes en début de millénaire
Fonds 3I-C	Fonds de l'UICN destiné à promouvoir l'innovation, l'intégration, l'information et la communication pour faire face aux nouveaux enjeux
ODM	Objectifs de développement du millénaire (Nations Unies)
OMC	Organisation mondiale du commerce
ONG	Organisation non gouvernementale (organisation volontaire privée/organisation à but non lucratif)
PALNet	Réseau d'apprentissage pour les aires protégées (UICN)
PNUD	Programme des Nations Unies pour le développement
PNUE	Programme des Nations Unies pour l'environnement
SIS	Service d'information sur les espèces
SMDD	Sommet mondial pour le développement durable

Les définitions ci-dessous ont pour but d'expliquer l'utilisation de certains termes utilisés dans le Programme de l'UICN. Cette liste n'est pas exhaustive ; elle est limitée aux termes principaux afin de bien cerner les Domaines de résultats stratégiques (DRS), les résultats et les activités. Dans la mesure du possible, ces définitions ont été tirées de sources faisant autorité, telles que la Convention sur la diversité biologique (CDB).

Acteur, partie prenante – Groupe ou particulier directement concerné par une négociation ou un processus décisionnel.

Autonomisation – Processus de renforcement des capacités, de responsabilisation et de motivation visant à permettre aux particuliers et aux institutions de planifier, gérer, conserver et utiliser les ressources naturelles d'une façon durable et équitable.

Biens et services fournis par les écosystèmes – On reconnaît quatre catégories de biens et services procurés par les écosystèmes :¹²

- Services matériels – Les produits et services que l'homme tire des écosystèmes ou que ceux-ci fournissent passivement (par exemple produits forestiers, nourriture, eau douce, minerais, ressources génétiques, tourisme, recherche).
- Services culturels – Les avantages 'non matériels' que procurent les écosystèmes, y compris d'ordre spirituel et culturel, et la diversité des cultures, des langues et des mentalités inhérentes à la répartition physique des populations dans le paysage.
- Services de régulation – Régulation des conditions générales sur la terre, y compris le maintien de la qualité de l'air et de l'eau, le contrôle de l'érosion et la protection contre les tempêtes.
- Services d'appui – Les services qui maintiennent les conditions indispensables à la vie sur terre, tels que la pollinisation, la rétention des sols, la production d'oxygène, le piégeage du carbone et le recyclage des éléments nutritifs.

Connaissance – Compréhension et connaissance provenant de l'expérience ou de contacts directs. Ce terme s'applique à des notions ou des idées acquises par l'étude, la recherche, l'observation, l'évaluation et/ou l'expérience. La connaissance comprend aussi la mise au point et l'application de méthodes et d'outils permettant de l'acquérir.

Diversité biologique – Variabilité des organismes vivants de toute origine y compris, entre autres, les écosystèmes terrestres, marins et autres écosystèmes aquatiques et les complexes écologiques dont ils font partie ; cela comprend la diversité au sein des espèces et entre espèces ainsi que celle des écosystèmes (Article 2 de la CDB).

¹² Tels qu'énoncés dans l'Évaluation des écosystèmes en début de millénaire (Carpenter *et al.*, 2002).

Écosystème – Le complexe dynamique formé de communautés de plantes, d'animaux et de micro-organismes et de leur environnement non vivant qui, par leur interaction, forment une unité fonctionnelle (Article 2, CDB). La fonction de ce que l'on nomme un 'écosystème' ne suppose donc pas d'unité spatiale particulière. C'est l'échelle de l'analyse ou de l'action qui détermine la dimension d'un écosystème.

Fonctions des écosystèmes – L'interaction entre les composantes vivantes et non vivantes des écosystèmes, qui procurent des biens et services indispensables au maintien de la vie sur terre.

Gouvernance – La gouvernance permet à la société de définir des objectifs et des priorités, et encourage la coopération. Elle comprend des politiques, des lois, des décrets, des normes, des instruments et des institutions.

Processus écologiques – Processus accomplis par les éléments biologiques des écosystèmes et qui sont indispensables pour la fourniture des biens et des services. On citera, par exemple, la fixation de l'azote par les micro-rhizomes, la pollinisation des plantes, et le recyclage des éléments nutritifs dans une communauté.

Restauration écologique – Le processus contribuant à la remise en état d'un écosystème qui a été dégradé, endommagé ou détruit. Son objectif est de restaurer un écosystème de façon qu'il soit résilient et autonome du point de vue de sa structure, de la composition des espèces et de ses fonctions, et qu'il s'intègre parfaitement dans le paysage au sens large et entretienne des moyens d'existence viables.¹³

Utilisation durable – L'utilisation des éléments constitutifs de la diversité biologique d'une manière et à un rythme qui n'entraînent pas leur appauvrissement à long terme, et sauvegardent ainsi leur potentiel pour satisfaire les besoins et les aspirations des générations présentes et futures. (CDB, Article 2). Dans la pratique, un ensemble de facteurs écologiques, sociaux et économiques doivent être pris en compte. Ils varient dans le temps en fonction de l'espèce utilisée, des objectifs et du lieu de l'utilisation. Il est donc improbable qu'une utilisation, quelle qu'elle soit, puisse être garantie comme étant durable. Il est plus raisonnable de dire que les utilisations gérées « améliorent la durabilité de l'utilisation. »

¹³ Ecological restoration: Conserving biodiversity and sustainable livelihoods. Déclaration conjointe de la Commission UICN de la gestion des écosystèmes et de la *Society for Ecological Restoration International* (mars 2003).